



*La laïcité et l'École :
les enseignants ont la parole*

Colloque du 13 juin 2018

Comité National d'Action Laïque
La laïcité à l'école : les enseignants ont la parole
Colloque du 13 juin 2018

Programme

9h : Accueil

9h 30 : Ouverture du colloque : Jean-Paul Delahaye, président du CNAL

9h45 : Présentation des résultats du sondage IFOP par Jérôme Fourquet

10h15 : Premiers enseignements de l'étude du CNAL

Jean-Paul Delahaye, président du CNAL

Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du CNAL

11h00 : Table ronde : « état des lieux de l'application du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics » présidée **Stéphanie Anfray**, vice-présidente de la FCPE.

Elisabeth Allain-Moreno, professeure des écoles. Membre du groupe "Sport scolaire, Tous acteurs".

Benjamin Arino, principal du collège Blaise-Pascal à Massy secrétaire de l'association 2D2E, Droit Déontologie Ethique en Education

Jeanne-Claire Fumet, Chargée de mission Valeurs de la République, Rectorat de Créteil

Jean-Louis Auduc, Ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil. Membre du Conseil des sages de la laïcité.

14h00 Table ronde : « Les enseignants face aux contestations de la laïcité, aux difficultés rencontrées et leurs évolutions, présidée par **Eddy Khaldi**, président des DDEN.

Françoise Lantheaume, Université Lumière Lyon 2 professeure des universités en sciences de l'éducation à l'université Lyon 2, directrice du laboratoire Éducation, Cultures et Politique

Tiphaine Jouniaux, Assistante de service social.

Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie, collège Pierre De Geyter, Saint-Denis, créateur de l'opération Interclass' lancée par France Inter

Alain Seksig, Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional à Paris. Membre du Conseil des sages de la laïcité.

Lydia Advenier

Proviseure du Lycée Hector Guimard à Lyon

Colloque du 13 juin 2018

15h00 : Table ronde : « Les enseignants et leur formation, les outils et les aides disponibles pour transmettre aux élèves les valeurs de la République et faire- vivre le principe de laïcité », présidée par **Karine Autissier**, secrétaire nationale de l'UNSA-éducation.

Isabelle de Mecquenem, Professeure agrégée de philosophie à l'ESPE de l'Université de Reims Champagne-Ardenne URCA.

Roseline Prieur-Ndiaye présidente des Cahiers Pédagogiques

Aurélia Merle d'Aubigné, professeur au lycée Paul-Valéry à Paris. Membre de l'équipe académique «Laïcité et fait religieux", chargée de mission Valeurs de la République.

16h : Interventions des organisations du CNAL

- Stéphane Crochet, secrétaire général SE-UNSA
- Raymond Artis, président de la FCPE
- Eddy Khaldi, président des DDEN
- Frédéric Marchand, secrétaire général UNSA-éducation
- Eric Favey, président de la Ligue de l'enseignement

16h30 Conclusion du colloque

INTRODUCTION

Depuis 1953, le Comité National d'Action Laïque promeut et défend la laïcité de l'école. Pendant l'année scolaire 2017-2018, les 5 organisations constitutives du CNAL ont souhaité faire un état des lieux de la mise en place du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics, dans un contexte social fragile où règne beaucoup de confusion quant à ce qui relève de la laïcité et ce qui n'en relève pas.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a réaffirmé parmi les missions assignées à l'école celle de transmettre à tous les élèves le principe de laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont inextricablement liées. La laïcité garantit en effet à l'ensemble de la communauté éducative un cadre propice à la transmission des savoirs et des compétences, à leur apprentissage et à leur appropriation, ainsi qu'à l'exercice des responsabilités de chacun. Mais sur le terrain, qu'en est-il ? Comment ce principe d'organisation de la République, puissant levier d'émancipation individuelle et collective est-il transmis dans les classes de nos écoles, collèges, lycées publics ? Quelles sont les activités mise en œuvre mais aussi quelles sont les difficultés rencontrées par les enseignants pour faire comprendre le principe de laïcité ? Et que pouvons-nous dire de ces difficultés ? Quelles formations initiales et continues les enseignants ont-ils reçues et qu'en pensent-ils ? De quels outils pédagogiques disposent-ils ? Quels sont leurs besoins ?

Pour apporter sa contribution aux réponses à donner à ces questions et accompagner ainsi l'institution scolaire dans sa mission, le CNAL a engagé une étude sur l'enseignement et la mise en pratique de la laïcité dans les écoles et les établissements scolaires publics. Il l'a fait dans un esprit de responsabilité pour prendre le recul nécessaire à une analyse objective de la situation. Le CNAL a mobilisé pour ce faire trois sources d'informations :

- Une enquête par sondage « Les enseignants et la laïcité », effectuée pour le CNAL par l'Institut de sondage IFOP du 8 au 11 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 650 enseignants, représentatif de la population des enseignants de l'enseignement public, de l'école primaire au lycée.
- Une enquête plus qualitative, à partir des mêmes questions que celles du sondage IFOP, réalisée par les acteurs locaux des organisations constitutives du CNAL de décembre 2017 à avril 2018 qui a permis de recueillir auprès de 999 enseignants des écoles, collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologiques publics des illustrations et des témoignages concrets d'actions conduites ou de difficultés rencontrées.
- Des auditions d'universitaires, d'experts, de personnalités qualifiées et d'acteurs de terrain, organisées par le CNAL de janvier 2018 à mai 2018.

Le CNAL est ainsi en mesure de procéder à un bilan de la mise en application du principe de laïcité dans les écoles et les établissements publics à l'occasion du colloque national organisé le 13 juin 2018 à Paris.

**1. Les résultats du sondage effectué
par l'IFOP
pour
Le Comité National d'Action Laïque**

Colloque du 13 juin 2018

ifop



[Titre]



Contacts Ifop :

Jérôme Fourquet / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

JUIN 2018

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour le CNAL

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **650** enseignants, représentatif de la population des enseignants du public, enseignant du primaire au lycée. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, type d'établissement, statut ZEP ou non ZEP de l'établissement, et académie).

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées en ligne du 8 au 11 Janvier 2018.

Colloque du 13 juin 2018

Les enseignants et la laïcité

IFOP pour le Comité national d'action laïque

- Principaux enseignements -

Le principe de laïcité est un des piliers du système éducatif français depuis 1882 et 1886, et de l'Etat républicain depuis la loi de 1905. La laïcité, qui a contribué à l'unité nationale aux XIXe et XXe siècles, est aujourd'hui plus indispensable que jamais pour faire vivre la diversité sociale, culturelle et religieuse de la France du XXIe siècle. C'est pourquoi, le Code de l'éducation indique que, parmi les missions assignées à l'école, celle de transmettre à tous les élèves le principe de laïcité et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, est essentielle. Les communautés éducatives sont concentrées sur cette mission pour que la laïcité soit mieux comprise. Mais la laïcité peut aussi être contestée ou instrumentalisée, ce qui rend la mission des enseignants parfois difficile.

Dans ce contexte, 650 enseignants du public exerçant du primaire au lycée, ont été invités à donner leur avis sur différents aspects du sujet dans une enquête menée par l'Ifop pour le Comité National d'Action Laïque du 8 au 11 janvier 2018.

1. La perception de la laïcité et sa place dans l'établissement

Invités en premier lieu à évoquer l'existence d'une définition commune de la laïcité au sein de leur établissement, les enseignants interrogés répondent positivement dans 9 cas sur 10 (89%). Dans le détail, notons d'ores et déjà que les enseignants en REP, sont moins unanimes que leurs collègues en non REP (69% vs 94%) sur cette question, clivage que l'on va retrouver tout au long de l'étude.

Cet écart entre les deux types d'établissement se confirme lorsque les enseignants évoquent leur définition du principe de laïcité dans notre République. Si les enseignants exerçant en REP s'accordent comme leurs collègues, majoritairement sur la définition selon laquelle la laïcité serait « la neutralité de l'Etat par rapport aux religions et aux partis politiques » (57% vs 53% en non-REP), une première différence se dessine, en ce que la liberté de conscience de chacun doit être la définition première de ce principe de laïcité (pour 57% des enseignants hors REP), alors que cette définition n'obtient les faveurs que d'à peine 1 enseignant en REP sur 2 (49%). Ces derniers ont même davantage tendance à retenir une définition erronée de la laïcité comme étant synonyme de liberté religieuse (21%), que leurs confrères exerçant en non-REP (9%).

Si la définition de la laïcité ne semble donc pas totalement faire consensus selon le type d'établissement, six enseignants sur dix au global partagent cependant une vision de la laïcité conforme à sa définition : 29% y voient d'abord la garantie par la République de la liberté de conscience de chacun, et 30% la neutralité de l'Etat par rapport aux religions et aux partis politiques. Un socle commun existe donc sur ce sujet de la laïcité.

Dans le même ordre d'idées, la charte de la laïcité apparaît comme un support pédagogique important car très majoritairement affiché dans les établissements (71% de réponses affirmatives à ce propos). Elle l'est d'ailleurs davantage dans ceux du 1^{er} degré que dans le secondaire (77% vs 66%). Elaborée à l'intention de tous les acteurs de l'établissement, elle est le plus souvent jointe au règlement intérieur (61%). De la même façon, pour une très large majorité d'entre eux (79%), la transmission du principe de laïcité est intégrée dans les enseignements. Cette situation varie cependant selon le type d'établissement et notamment dans le secondaire. Cette intégration du principe de laïcité dans les enseignements est plus forte dans le premier degré (82 %) que dans le second degré (76 %), avec un écart important entre le collège (82 %) et le LEGT (66 %) et surtout le lycée professionnel (61 %).

Si la culture et le principe de laïcité semblent donc bien présents dans les établissements, notons toutefois, que dans une majorité des cas (55%) les élèves ne semblent pas prendre une part active dans la mise en pratique de ce principe de laïcité et cela encore davantage dans les lycées professionnels (65% des enseignants de ces établissements déclarant que leurs élèves ne sont pas incités à prendre une part active dans la mise en pratique de principe de laïcité). En revanche, concernant ces établissements professionnels, et comme pour compenser, les enseignants profitent de la journée de 9 décembre pour mener des actions spécifiques à l'occasion de cette journée de la laïcité, et ce, bien plus que l'ensemble de leurs collègues (43% vs 18% au global).

Malgré ces efforts de la communauté éducative (mais il convient de souligner ici la faible association des parents aux activités de formation à la laïcité, qui n'est pratiquée que dans 8% des cas), seul un tiers des enseignants estime qu'une culture commune de la laïcité est en train de se construire dans leur établissement (31%). Cette perception varie cependant selon la proximité politique, puisque les sympathisants de droite le ressentent deux fois moins que les soutiens de LREM (19% vs 40%).

2. Les difficultés rencontrées et les contestations de la laïcité : un phénomène mineur mais préoccupant, qui se manifeste de façon hétérogène selon les établissements

Dans la continuité du principe de laïcité qui semble faire consensus, la loi de 2004 encadrant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics n'est que minoritairement contestée.

Seul un gros tiers (38%) des enseignants mentionnent des contestations venant de certains élèves, ces contestations étant cependant plus fréquentes pour 15% des enseignants. On retrouve à peu près le même ordre de grandeur à propos des contestations émanant de certains parents d'élèves : de nouveau un gros tiers (36%) en a déjà constatées dont 11% « régulièrement » ou « de temps en temps ». Si l'on extrapole les chiffres collectés auprès des enseignants en termes d'établissements, c'est donc environ 1 établissement sur 10 en France qui connaît régulièrement ou de temps en temps ce type de problème. Les contestations de la loi de 2004 de la part de la communauté éducative (enseignants ou personnels non enseignants) elle-même sont plus rares – seuls 20% des sondés en mentionnent dont 10% « régulièrement » ou « de temps en temps ».

Si la grande majorité des établissements (deux tiers des enseignants n'ont jamais constaté aucune problème de ce type) ne semble pas concernée, il est qui plus est rassurant de constater que dans la quasi-totalité des cas, le dialogue a permis de régler les problèmes éventuels (97%), tandis que les procédures disciplinaires n'ont été engagées que dans des proportions très limitées (16%), exception faite des établissements régulièrement confrontés aux contestations (pour ceux-là dans 38% des cas, des procédures ont été engagées). Notons d'ailleurs que si les contestations sont minoritaires au global, les établissements situés en REP affichent des scores préoccupants concernant des contestations provenant notamment d'élèves (34% vs 9% en non REP), de leurs parents (22% vs 8%), voire du corps enseignant lui-même (23% vs 6%).

Les contestations du principe de laïcité se produisent dans des cadres assez divers. Dans 35% des cas, elles ont eu lieu lors d'enseignements d'histoire-géographie, dans 33% à l'occasion des moments de recueils après les attentats de 2015. Les cours d'éducation physique et sportive (32% des citations) ou d'enseignements laïques des faits religieux (27%) sont également propices à l'expression de ces contestations. Dans le détail des enseignements faisant le plus objet de contestations, un clivage entre les établissements REP et non REP émerge de nouveau à l'image des enseignements abordant la laïcité (41% de citations en REP vs 9% en non-REP), à propos de la mixité filles-garçons (32% vs 17%) ou de façon moins notable, à propos de la charte de laïcité (13% vs 5%).

Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves, un bon tiers des enseignants, 37% (soit une proportion équivalente à celle observée à propos de l'existence de contestations sur la loi de 2004 dans l'établissement) reconnaissent s'être déjà autocensurés, dont une proportion de 12% le faisant régulièrement ou de temps en temps, proportion qui n'est pas négligeable. De nouveau, des écarts se font jour, 53% des enseignants en REP se sont déjà autocensurés contre 32% en non-REP.

Par ailleurs, certaines contestations sont également plus marquées dans les établissements en REP, s'agissant des incidents autour des questions de restauration scolaire (23% vs 9%), à l'occasion d'une fête religieuse (23% vs 9%), ou durant les sorties scolaires (23% vs 9%).

Interrogés sur l'occurrence des différentes paroles ou actes à tendance discriminatoire, les enseignants indiquent – de façon préoccupante – que l'intolérance entre les élèves est le phénomène le plus récurrent (43% de réponses « régulièrement » ou « de temps en temps »), suivi du racisme, au même niveau que les pressions à l'égard des filles (respectivement 31% et 30%). En

bas du classement, les revendications identitaires sont aussi fréquentes (21%) que le communautarisme (23%), et l'antisémitisme reste rare, quoique présent dans plus d'un établissement sur dix (13%). Plus généralement, si les contestations du principe de laïcité semblent influencées par l'actualité nationale ou internationale (71%), 42% des enseignants déplorent leur recrudescence, contre 44% qui estiment qu'elles sont stables ces dernières années. Seuls 14% des interviewés constatent un reflux en la matière. La proportion d'enseignants constatant une recrudescence (42%) est donc largement supérieure à celle de ceux qui constatent un recul (14%), ces chiffres dessinant une tendance au renforcement de ces phénomènes.

3. Les jugements sur les outils et les aides reçues pour favoriser la transmission des valeurs de la République

Les enseignants travaillant dans les établissements faisant le plus souvent l'objet de contestations (régulièrement ou de temps en temps), estiment que la documentation personnelle ou constituée par le corps enseignant est le dispositif le plus utile (63%), devant la charte de la laïcité (54%). Il s'agit ici des deux outils perçus comme majoritairement utiles, devant la documentation proposée par le Ministère (Eduscol, Canope) recueillant un score de 45% des réponses « utile ». A l'inverse, d'autres dispositifs et outils sont identifiés comme inutiles, à l'image des rapports de l'Inspection générale (53%) ou de la réserve citoyenne (51%).

Par ailleurs, 74% des enseignants n'ont reçu aucune formation initiale pour enseigner le principe de laïcité même si des formations de ce type semblent avoir été mises en place depuis 2015. Interrogés sur le jugement qu'ils portent dessus, 53% des bénéficiaires estiment qu'elle était de mauvaise qualité, dont un quart (23%) la jugeant même de très mauvaise qualité. Si un effort quantitatif semble donc avoir été fourni depuis 2015, la qualité et le contenu de la formation initiale en la matière sont donc perfectibles. En revanche, la formation continue sur la laïcité, bien moins répandue qu'un enseignement en formation initiale (6% des bénéficiaires versus 26% pour la formation initiale), voit son contenu salué par 6 enseignants sur 10, score de satisfaction plus élevé que celui de la formation initiale.

En conclusion, alors que la laïcité est un élément jugé important pour l'identité de la France par plus de 9 enseignants sur 10 (93%), voire essentiel (45%, soit un score équivalent à celui mesuré en parallèle dans un enquête auprès du grand public, 42%), les enseignants interrogés semblent un peu moins inquiets que l'ensemble de leurs concitoyens sur le fait qu'elle soit en danger en France (59% vs 72%). Observons ici cependant une distorsion de perceptions quant aux raisons qui justifient ce constat pessimiste, puisque les acteurs de terrain que sont les enseignants s'accordent majoritairement sur le fait que les communautés culturelles et religieuses se mélangent de moins en

moins en France (52% vs 30% de l'ensemble des Français). Parallèlement à cette sensibilité accrue quant au risque de communautarisation, 27% des enseignants se montrent inquiets concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, une inquiétude deux fois plus ressentie par les enseignants en REP (57% contre 20% en établissement non REP) et en poste dans les lycées professionnels (46%).

Colloque du 13 juin 2018

2. La laïcité à l'école : les enseignants ont la parole

Synthèse présentée pour le CNAL par

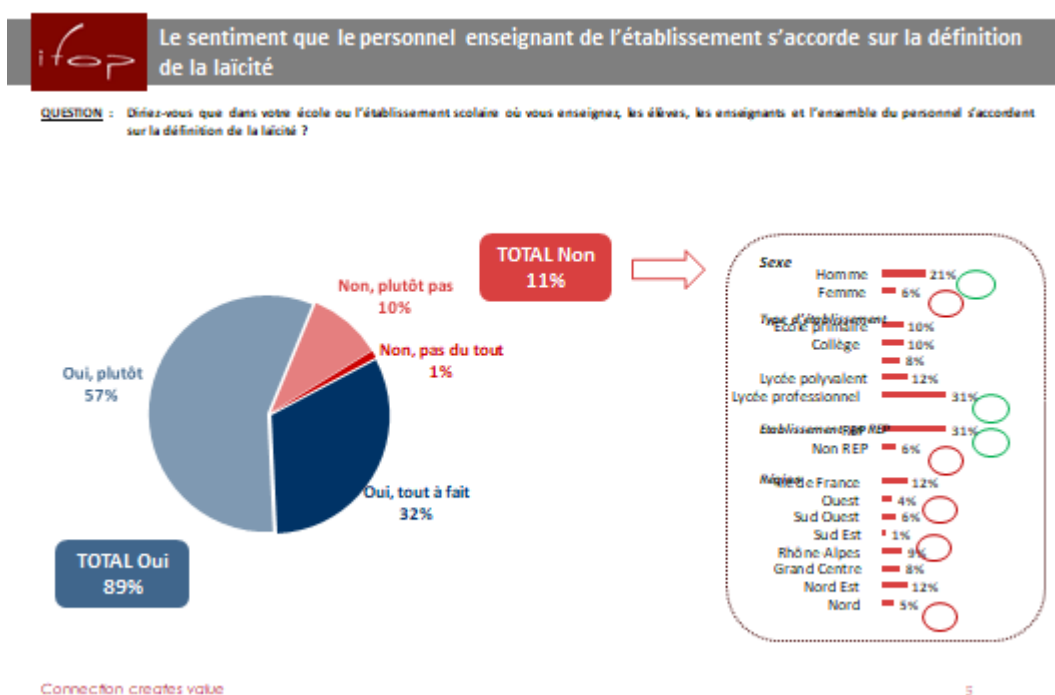
Jean-Paul Delahaye, président du CNAL

Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du CNAL

Colloque du 13 juin 2018

1. Les enseignants et le principe de laïcité aujourd'hui dans les écoles, collèges et lycées publics

1.1. Les enseignants estiment qu'il existe un accord sur la définition du principe de laïcité dans les écoles et établissements publics



Si près de neuf enseignants sur dix estiment partager la même définition de laïcité, il faut aussitôt relever que l'on s'accorde plus sur une définition de laïcité hors REP (94 %) qu'en REP (69 %)¹. Il n'y a pas de différence selon les niveaux d'enseignement sauf en lycée professionnel où les réponses

¹ L'éducation prioritaire scolarise environ 21% des écoliers et collégiens. À la rentrée 2017, 365 collèges publics sont en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM. Ces établissements scolarisent 7 % des collégiens du secteur public (181 300 élèves). On dénombre 2 466 écoles publiques REP+ à la rentrée 2017. Celles-ci accueillent 7,9 % des écoliers du public (459 800 élèves). Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) comptent 4 237 écoles publiques et 732 collèges publics. Dans ces établissements sont scolarisés 12,3 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 718 100 élèves, et 14,1 % des collégiens, soit 366 400 élèves. Voir la note de la DEPP à ce sujet : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2018/68/4/depp-ni-2018-18-02-l-education-prioritaire-etat-des-lieux_896684.pdf

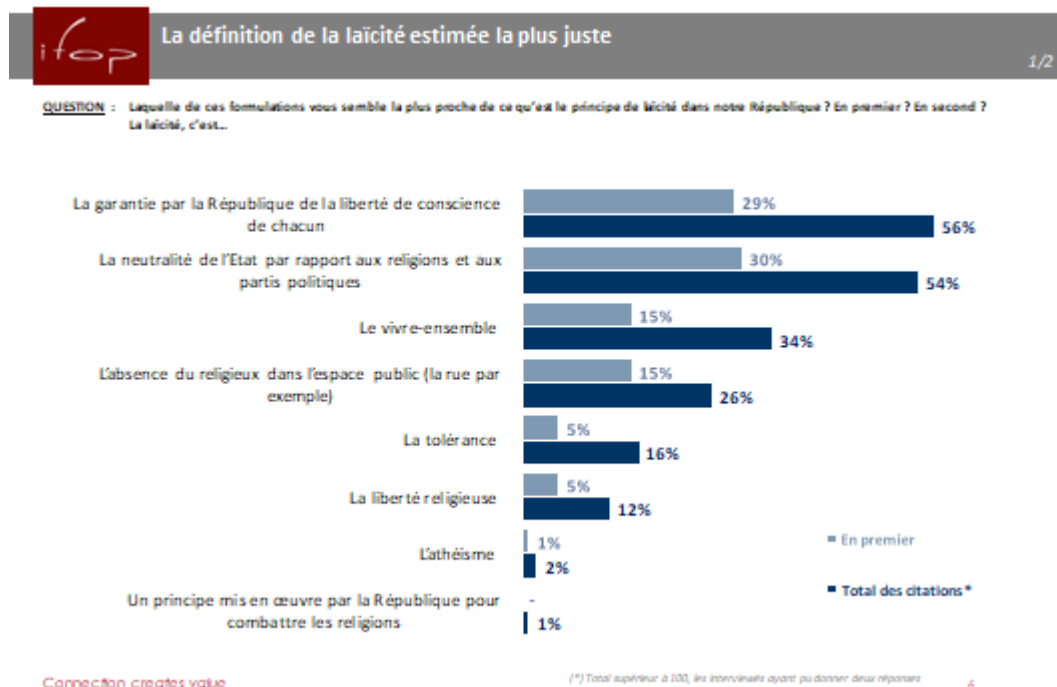
positives sont moins nombreuses (69 %). En outre, l'accord sur une définition de la laïcité est plus marqué chez les femmes (94 %) que chez les hommes (79 %).

Commentaires et compléments du CNAL

Le témoignage de personnes membres d'équipes éducatives auditionnées par le CNAL permet de proposer une analyse de ce qui apparaît être un accord général sur la définition de la laïcité mais qu'il faut probablement nuancer. Si un inspecteur d'académie, suivi par d'autres enseignants auditionnés, souligne que « *Il y a une nette amélioration de la connaissance et du rôle du principe de laïcité depuis 2015* », un formateur, auteur d'ouvrages sur la laïcité, note que « *les notions de liberté de conscience et de liberté religieuse, tout comme la distinction entre les espaces publics et privés sont assez régulièrement mal maîtrisés* ». La laïcité peut être parfois « *réduite à la prohibition de signes ostentatoires* ». Ce sentiment de partage de la même définition doit donc prendre en compte le flou qui entoure parfois cette définition.

Dès cette première question, on voit clairement un clivage fort entre, d'une part, les établissements situés en éducation prioritaire, et donc dans les territoires les plus en difficulté là où, comme on le verra plus loin, la question est plus sensible et les débats entre adultes probablement plus vifs, et les autres établissements et, d'autre part, entre les lycées professionnels et les autres établissements du second cycle. On observe donc d'emblée que la question laïque se pose différemment selon les territoires et les contextes culturels et sociaux.

1.2. En réalité, la définition de la laïcité ne fait pas totalement consensus parmi les enseignants

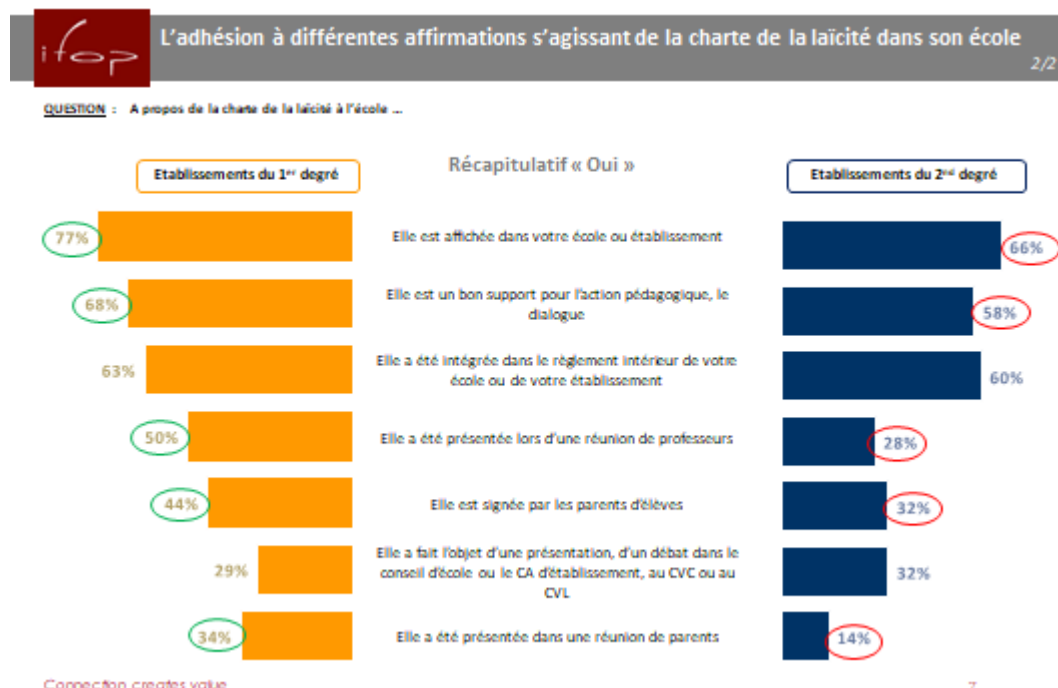


La majorité des réponses (59%) correspondent à une formulation explicitant correctement le principe de laïcité : la garantie par la République de la liberté de conscience de chacun (29 %), la neutralité de l'Etat par rapport aux religions et aux partis politiques (30%). Mais, si un nombre infime d'enseignants font l'erreur d'assimiler laïcité et athéisme (1 % des réponses), et si 5 % des réponses limitent la laïcité à la tolérance et 5 % à la liberté religieuse (mais 18% en REP contre 1% hors REP), 15 % des réponses en font à tort un régime d'interdiction des signes religieux dans l'espace public (ici pas de différence REP et non REP).

Commentaires et compléments du CNAL

La définition de la laïcité ne fait donc pas totalement consensus parmi les enseignants. Mais un formateur en ESPE a fait remarquer lors de son audition que les erreurs d'appréciation parfois constatées chez les enseignants « sont créées par la confusion politique ou médiatique sur le sujet ». Une chercheuse constate « une grande méconnaissance de la laïcité, malgré l'effort de formation entrepris dans le cadre de la grande mobilisation pour les valeurs de la République. En particulier, la distinction entre le principe même de laïcité et les valeurs qu'il induit n'est pas fait. Il existe un désaccord entre les enseignants se référant à une "laïcité libérale" et les enseignants qui se réfèrent à "une laïcité d'exigence". Une autre méconnaissance est très regrettable, celle de la religion musulmane et des pratiques qui lui sont associées. Celles-ci étant parfois interprétée de façon fantasmatique ». Elle ajoute des « désaccords entre enseignants existent sur la conception de la neutralité. Certains y voient de façon erronée une prescription prohibant toute expression des élèves se référant à une religion. En fait, la neutralité est celle de la posture de l'enseignant lui-même ».

1.3. L'utilisation de la Charte de la laïcité à l'école



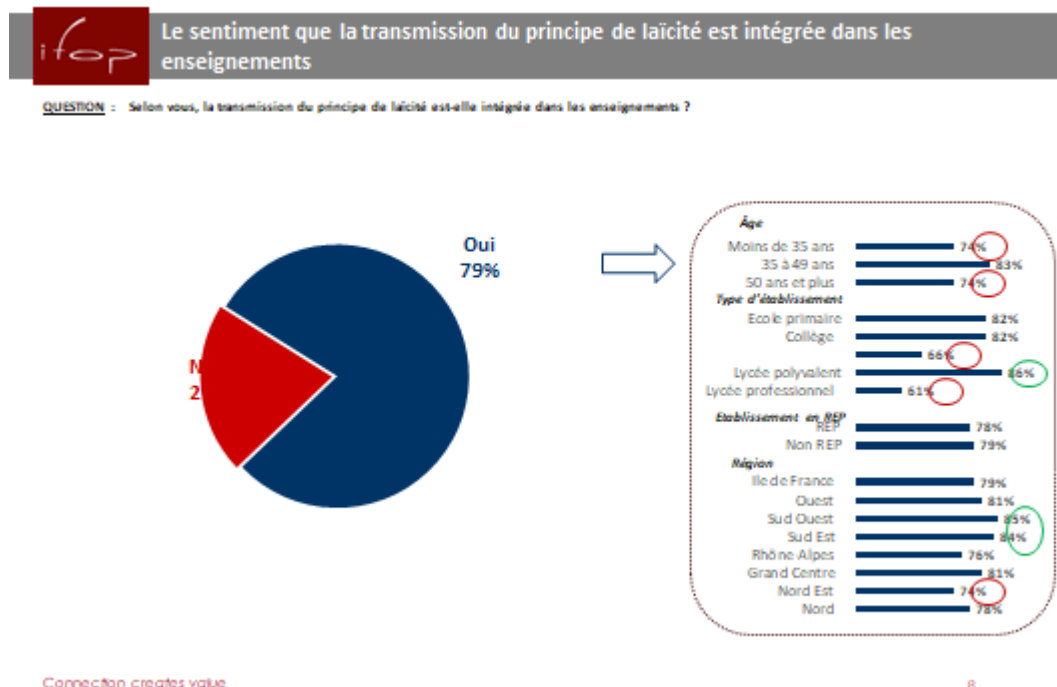
La Charte est affichée disent 71 % des enseignants (mais 15 % ne savent pas si elle est affichée) sans différence REP et non REP. Elle est plus affichée et utilisée pédagogiquement dans le premier degré (77 %) que dans le second (66 %). Elle fait encore peu l'objet de présentation en réunion de professeurs (38%, mais 50 % dans le premier degré et seulement 28 % dans le second degré), n'est pratiquement pas présentée en réunion de parents dans le second degré (14 %) mais un peu plus dans le premier degré (34 %).

Commentaires et compléments du CNAL

L'affichage de la Charte de la laïcité et son utilisation comme support de l'action pédagogique sont attestés par les réponses données par les enseignants. L'opportunité et la qualité de la Charte de la laïcité à l'École sont relevées par les membres des équipes éducatives auditionnés par le CNAL. La Charte est qualifiée « *d'outil décisif* » par un professeur. De nombreux usages sont avérés. Un formateur fait notamment état de « *trois demi-journées de formation organisés autour de la Charte* ». Sa visibilité, la nécessité de développer une pédagogie s'appuyant sur cet outil, et sa mise en œuvre effective sont affirmées par plusieurs personnes auditionnées. Elle « *sécurise les élèves comme les enseignants* ». Plusieurs soulignent et regrettent néanmoins sa sous-utilisation. Elle peut également être perçue, comme le signale un référent laïcité, comme « *dense, voire abstraite* ».

On constate aussi que cet outil est très peu l'occasion d'échanges entre enseignants, de débats dans les instances institutionnelles des écoles et établissements, ou même de présentation lors des réunions de parents d'élèves.

1.4. La transmission du principe de laïcité est intégrée dans les enseignements



L'intégration de la transmission du principe de laïcité dans les enseignements est réelle. Elle est plus forte dans le premier degré (82 %) que dans le second degré (76 %), sans différence REP et non REP, mais avec un écart important entre l'école et le collège (82 %), le LEGT (66 %) et surtout le lycée professionnel (61 %).

Compléments et observations du CNAL

De nombreux exemples d'outils et de leur bon usage ont été donnés par les personnes auditionnées par le CNAL. Par exemple, parmi les plus originaux, des « *anti-chartes de la laïcité ont été imaginées. Les élèves constatent alors, avec leur mise en œuvre, les résultats qui seraient obtenus avec la non application des principes mis en avant dans la Charte* ». Dans le même esprit, sont conçues « *des saynètes se déroulant dans des pays imaginaires où des lois religieuses tout aussi imaginaires sont appliquées* ». Un inspecteur d'académie dresse une liste comprenant « *la confection de puzzles, de diaporamas, d'expositions, en lien avec le CDI ou la BCD, de textes, d'affiches, de peintures et de créations diverses ; la création de clubs, la réalisation de jeux de pistes, la production d'écrits (journaux, poèmes, documentaires), l'usage de la web-radio... la création de bandes dessinées, de blogs, de spectacles, de rallyes citoyens, de cafés philo..., des actions autour de plaques de rues et d'arbres de la laïcité* ». Le rôle du CLEMI, Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, est jugé important.

L'enquête complémentaire du CNAL a permis de mettre en évidence les disciplines qui sont plus particulièrement citées par les enseignants que les enquêteurs du CNAL ont rencontrés (les témoignages des enseignants donnés en exemples ci-dessous sont en italique). On constate une multiplicité d'exemples d'enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, de projets spécifiques ou au contraire d'actions quotidiennes qui permettent aux enseignants de faire comprendre le principe de laïcité. Il y a là un travail important effectué par les enseignants et de belles réussites à valoriser.

Intégration dans les enseignements

Histoire : les croisades au CM, Ferry et l'école laïque, la troisième République, la loi de 1905, Histoire des arts, au cycle 3: en histoire (devises, débats sur le thème de la liberté de pensée, enseignement des religions

Architecture et patrimoine

EMC : travail sur la tolérance religieuse, projet valeurs de la République, étude d'un fait d'actualité chaque semaine pouvant rebondir sur les questions de laïcité, questions d'actualité

EPS

Lettres, lecture

Chant choral, projets collectifs

Travaux interdisciplinaires

Beaucoup d'enseignants évoquent des travaux interdisciplinaires mais aussi les débats philosophiques, y compris dans le premier degré, avec parfois des intervenants extérieurs associatifs. Au lycée, le travail peut être effectué en travaux personnels encadrés ou en accompagnement

personnalisé. Et puis, la laïcité est abordée lors de moments particuliers (journée du 9 décembre, arbre de la laïcité notamment).

Travaux personnels encadrés, accompagnement personnalisé

Des projets d'exposés ont été proposés à partir d'évènements (attentats terroristes, agressions ...)

Débats philosophiques en C3, Professeur des écoles + Professeur documentaliste) dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté sur l'ensemble des niveaux SEGPA, la philo en maternelle

Intervention de la Ligue des Droits de l'Homme

Saynètes en classe et action avec l'OCCE

Egalité filles-garçons

Le projet "Les maximes républicaines" de 2015

Travail sur la charte sous forme de jeux de rôles

Enseignement de l'EMI, concours de plaidoiries

Préparation de la fête de Noël

Affiches pour la laïcité dans la semaine de la laïcité

Plantation de l'arbre de la laïcité

Un « sujet de tous les jours »

De nombreuses réponses données aux enquêteurs du CNAL soulignent que c'est un sujet de « *tous les jours* », que « *les temps ne sont pas toujours ciblés "laïcité"* », et que le « *vivre ensemble* » se construit à tout moment, et dès l'école maternelle : dans la cour de récréation, à l'occasion de jeux de rôles à partir de la charte de la laïcité, dans les heures de « *vie de classe* » en collège, à partir d'un travail sur les droits de l'enfant, sur l'égalité filles-garçons, lors de discussions ponctuelles autour du croire ou non, dans des projets pour développer l'esprit critique, lors de la tenue de conseils coopératifs, en liaison ou non avec l'OCCE

Le vivre ensemble tous les jours

Le vivre ensemble en maternelle

Dans tous les moments de récréation

Les temps ne sont pas ciblés "laïcité" mais vivre-ensemble avec un travail autour des différences

Etude de la charte et débat autour d'un cas d'espèce

Vie quotidienne de l'école

Actions menées autour des différentes langues et cultures

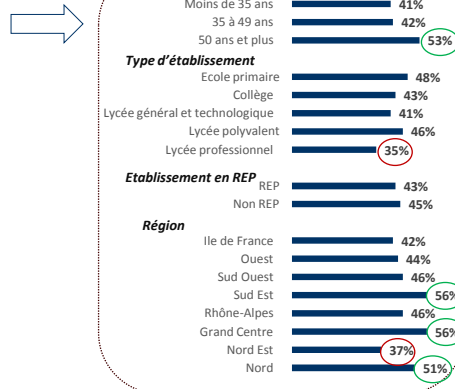
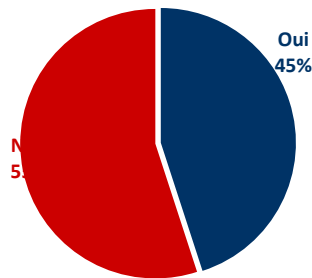
Discussions ponctuelles autour du croire ou non (Père Noël, petite souris...)

1.5. Les élèves sont peu encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique du principe de laïcité



Le sentiment que les élèves sont encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique de laïcité

QUESTION : Dans votre école ou établissement scolaire, les élèves sont-ils encouragés à prendre une part active dans la mise en pratique du principe de laïcité ?



Les réponses des enseignants montrent une faible participation des élèves qui sont peu invités à prendre une part active dans la mise en pratique du principe de laïcité (45%). La participation un peu plus forte en primaire (48 %) que dans le second degré (42 %). Le lycée professionnel s'écarte de la moyenne avec seulement 35 % de réponses positives. Il n'est pas observé de différence entre les enseignants exerçant en REP et leurs collègues hors REP.

Compléments et observations du CNAL

L'enquête qualitative du CNAL montre que la participation et la mise en activité des élèves est néanmoins parfaitement possible comme l'attestent les nombreux témoignages recueillis sur le terrain. Même si parfois, comme le dit un enseignant dans l'enquête CNAL, cette mobilisation des élèves n'est pas toujours prolongée dans le temps : « en 2015, mais rien depuis ».

Les enseignants auditionnés estiment nécessaire la participation des élèves, notamment pour aller contre les idées reçues. En effet, selon un professeur « la laïcité peut être perçue erronée comme une opinion parmi d'autres, un synonyme d'athéisme, voire une idée d'extrême-droite ». Pour un autre, cette « participation est plus importante que les outils eux-mêmes qui ne sont que ce que nous en faisons ». Un inspecteur note de plus que « enseigner la laïcité est en un sens plus difficile que d'enseigner les mathématiques ou le français. C'est un geste qui s'ancre dans l'idée civique et rend encore plus nécessaire l'implication de l'élève. Chaque élève doit être acteur ». Il précise « Ici, pas de contrainte possible, ni souhaitable. L'enseignement d'une liberté implique le refus du savoir descendant. Il n'y a pas de recette mais des valeurs à mettre en œuvre ».

Plusieurs personnes auditionnées affirment « *l'intérêt d'un enseignement de la philosophie dans toutes les filières, y compris de formation professionnelle, et adaptée aux plus jeunes* ». L'étymologie du mot « éducation », issu du latin « educare » (conduire, élever), est mentionnée à plusieurs reprises : « *il s'agit de conduire l'enfant à l'autonomie à l'émancipation, en développant trois capacités libératrices : capacité fonctionnelle : apprendre à agir par soi-même ; émancipation morale : choisir par soi-même ; libération intellectuelle : penser par soi-même* ».

Un professeur évoque une « *liberté responsable à construire... L'École est le lieu du passage de l'opinion au savoir* ». La « *distinction entre croyance et connaissance est cruciale* » pour plusieurs intervenants. Parfois, apparaît « *une schizophrénie entre les principes et les postures. On a peur d'aborder les questions socialement vives, peur d'autoriser les élèves à être des êtres pensants en classe. Il existe un tabou tacite à échanger sur des avis différents. On rechigne à accorder cette liberté à des enfants, de peur de se voir confronté à une déferlante impossible à endiguer. Alors, on ne dit rien, on ne fait rien, on délègue. Or il faudrait passer de la neutralité réserve, où on se refuse d'intervenir, à la neutralité action.* »

Un enseignant-chercheur insiste sur le « *lien entre pédagogie coopérative et laïcité..... Il faut s'éloigner d'un rapport dogmatique où il n'y aurait pas matière à discuter, pour développer un rapport épistémique au savoir. Il ne s'agit pas de réinventer les savoirs mais de chercher comment faire en sorte que les élèves voient les savoirs scolaires comme un recours... Pour que les élèves puissent agir en collectif, il faut développer la mitoyenneté. La citoyenneté est un trop grand mot à l'échelle des enfants, c'est une difficulté. La mitoyenneté est une citoyenneté de proximité* ». A ce propos, l'ouvrage de Sylvain Connac, *Apprendre avec les pédagogies coopératives. Démarches et outils pour l'école*, a été donné en référence.

Comme l'exprime un récent rapport parlementaire, il faut « *Mettre davantage l'accent sur le développement des projets collectifs, comme cela se fait beaucoup dans l'enseignement professionnel et technologique, pour aborder et incarner les notions de valeurs de la République et d'éducation aux médias. Cette pédagogie permet aussi de remédier au caractère individuel de notre système éducatif, axé sur la notation et la valorisation individuelle, qui pousse davantage à la réussite de chacun qu'à l'engagement* ». (Rapport parlementaire, Mission « flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école, Communication de Mesdames Sandrine Mörch et Michèle Victory — Mercredi 16 mai 2018).

Dans le cas où les élèves sont mis en activité, les initiatives sont nombreuses et diverses. En complément des informations déjà fournies par les réponses à la question de l'intégration de la question laïque dans les enseignements, les nombreux exemples de mise en activité des élèves données par les enseignants montrent que ceux-ci utilisent de multiples dispositifs sollicitant la participation effective des élèves.

Des exemples de mise en activité des élèves dans le premier degré

Conseil de coopération toutes les semaines pour débattre des problèmes et chercher des solutions pacifiques, conseils d'élèves, conseils d'enfants

Projet d'école qui prévoit des temps d'explication sur des attitudes agressives voire discriminantes

Banc de l'amitié

Lettre contre les préjugés

Ateliers en classe et sur les temps périscolaires pour permettre aux enfants de discuter, dialoguer argumenter

Journée d'action avec exposition et photos (élèves qui forment le mot "laïcité" en TShirts colorés dans la cour...) le 9/12

Travail sur le respect « Pas d'insultes en récré, pas de moqueries tolérées en classe »

Travail sur l'égalité filles-garçons commence très tôt avec des actions concrètes comme celle qui consiste à « se donner la main entre filles et garçons »

Des exemples de mise en activité des élèves dans le second degré

Conseils de délégués, conseils de la vie collégienne, conseil de la vie lycéenne

Des débats peuvent être conduits « sur la différence de religions et de la liberté de chacun à ce propos », avec des élus de la République, sur la différence en conseil de délégués et dans les classes

Les élèves sont amenés à parler librement de leurs origines culturelles et éventuellement de leur vie religieuse par exemple lorsqu'ils racontent des événements de leur vie en dehors de l'école (mariage, baptême, fête de l'Aïd, etc.), et l'enseignant est là pour expliquer et rappeler le respect de chaque pratique, croyance (ou non croyance), fait culturel avec une ouverture sur toutes les cultures et leurs aspects personnels et privés pour éviter tout prosélytisme ou influence entre les élèves

Création d'un groupe « vivre ensemble » avec des élèves volontaires qui se rencontrent une semaine sur deux pour monter des projets pour l'ensemble de la communauté éducative

Rédaction d'un article sur la laïcité écrit par les élèves dans le journal du collège,

Travaux avec les élèves sur le concept de laïcité pour la journée du 09 Décembre

Réalisation d'un diaporama servant à illustrer le principe de laïcité

Hommage aux victimes des attentats de janvier (lien de la laïcité avec la liberté d'expression)

Ateliers de groupe à partir de la charte de la laïcité

Journée de lutte contre les discriminations (ateliers)

Une semaine de la laïcité (spectacles danse, chant, expos)

Ateliers et des débats pendant la semaine contre les discriminations, « apprendre à s'accepter quelles que soient nos origines et notre condition sociale

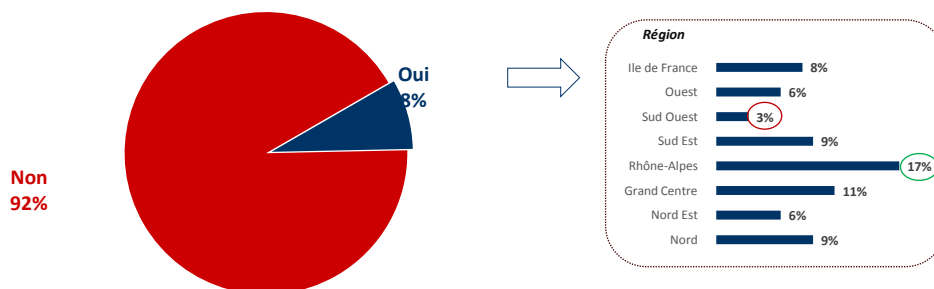
Les élèves ont organisé un sondage destiné aux élèves et aux enseignants portant sur la laïcité et avec pour objectif la compréhension de ce principe et de son importance pour le vivre ensemble

1.6. Les parents sont très peu associés à des activités de formation à la laïcité



L'association des parents à des activités de formation à la laïcité

QUESTION : Les parents sont-ils associés à des activités de formation à la laïcité dans votre école ou établissement scolaire ?



Connection creates value

15

Les réponses données par les enseignants dans le sondage IFOP sont claires : les parents sont très rarement associés aux actions éducatives permettant de former leurs enfants à la laïcité (8% des réponses).

Compléments et observations du CNAL

Lors des auditions du CNAL, la « *nécessité d'un travail vers les parents comme complément et comme cohérence dans le travail éducatif* » est pourtant rappelée par un formateur en ESPE. Des chefs d'établissement soulignent le « *rôle déterminant des familles* » dans les lieux où se cristallisent les problèmes. C'est pourquoi, un inspecteur d'académie déplore « *la faiblesse de la co-éducation inégalement développée. De nombreuses familles populaires ne trouvent pas leur place à l'école en l'absence d'actions volontaristes sur ce plan* ». Un chef d'établissement rapporte comment la communauté éducative de son collègue de la banlieue parisienne « *inscrit son action dans le cadre du projet d'établissement décliné en trois axes interdépendants: Ouverture, Solidarité* ». C'est pourquoi, « *parmi les objectifs se trouve : associer les parents à la scolarité de leur enfant, la co-éducation, instaurer une réelle relation de confiance entre l'institution scolaire et les familles* ».

Les enseignants interrogés par les enquêteurs du CNAL ont donné des exemples d'actions qui montrent l'intérêt d'associer les parents aux actions de formation à la laïcité. Même si cela n'est pas toujours facile. Car les tentatives effectuées par des enseignants sont parfois non suivies d'effet, tel cet enseignant qui dit avoir organisé une rencontre sur le thème de la laïcité avec les parents mais « *personne n'est venu* ».

Colloque du 13 juin 2018

CNAL
Comité National d'Action Laïque

Exemples d'activités conduites avec des parents

Amicale laïque du village

Fête de Noël multiculturelle

Organisation de manifestations sociales, culturelles et sportive

Marche de la paix, course de l'amitié

Choix du nom de l'école

Echanges parents enseignants dans une animation pédagogique

Organisation d'un « café des parents, mise en place d'une papothèque

Intervention de parents d'élèves pour présenter une coutume, sa culture

Arbre de la Laïcité planté à l'Ecole avec les parents

Une semaine des langues

Expo DDEN

Action "école et famille" menée en collaboration avec des associations et des centres sociaux

Colloque laïcité organisé par la Ligue ayant eu lieu au lycée

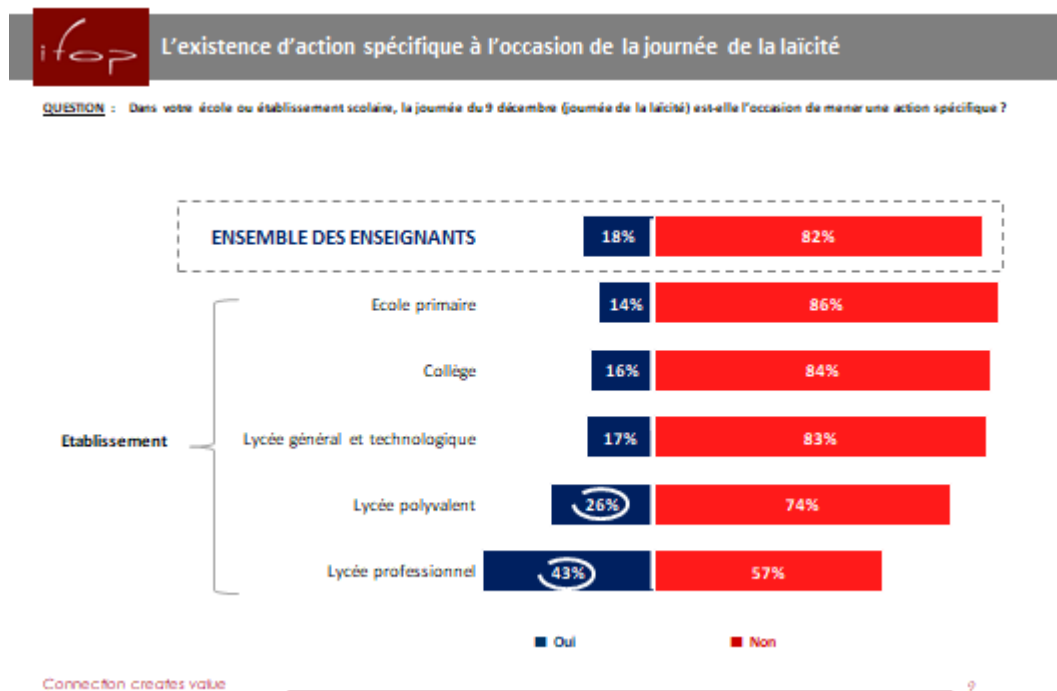
Réunions autour du vivre ensemble

Explication du principe de laïcité et de la liberté de conscience à destination des parents allophones

Les parents d'élèves élus ont été associés à la rédaction d'une charte des parents accompagnateurs

Vivre ensemble : les parents sont investis choix de livres pour s'ouvrir à la diversité

1.7. La journée du 9 décembre, journée de la laïcité, est très peu l'occasion de mener une action spécifique



Sauf dans les lycées professionnels plus actifs ce jour-là d'après le sondage que les autres établissements, la journée du 9 décembre est très peu le support d'actions spécifiques concernant la

laïcité. Cette journée est davantage le support d'activités pédagogiques en REP (28 % des enseignants) qu'hors REP (16% des enseignants), est plus utilisée par les enseignants expérimentés (19% pour les 35 à 49 ans et 22 % pour les 50 ans et plus) que par les enseignants de moins de 35 ans (8 %).

Compléments et observations du CNAL

Il faut relever qu'en 2017, contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de circulaire ministérielle incitative pour la journée du 9 décembre. Cette absence a pu « être interprétée comme une relative baisse d'implication ». Mais ce n'est évidemment pas la seule explication de la faible mobilisation. Au fil des entretiens avec les enseignants, les enquêteurs du CNAL ont pu entendre l'expression d'une certaine saturation devant les nombreuses sollicitations autour « journées » sur de multiples sujets : « Il y a déjà beaucoup d'actions : bol de riz, don du sang, journée sida, journée inclusion handicap (notre lycée ayant une spécificité d'inclusion des élèves en situation de handicap), conférence sur le harcèlement ... ». L'accumulation des « Journées » fait souhaiter de façon quelque peu ironique « l'instauration d'une semaine sans commémoration ». Un inspecteur de l'Education Nationale auditionné indique que « la laïcité, c'est ce qu'on aborde quand on a déjà abordé tout le reste ».

Dans l'enquête réalisée par le CNAL, les enseignants qui organisent des actions pour la journée du 9 décembre décrivent néanmoins de réelles possibilités d'initiatives lors de la journée du 9 décembre, le plus souvent supports de débats et d'échanges.

L'utilisation de la journée du 9 décembre dans les enseignements

Ecriture de poèmes

Découverte de la création de la loi, ce qu'elle nous permet et pourquoi

Rencontre USEP « laïcité » avec jeux de coopération

Lecture d'albums

Cours d'EMC dédié à la laïcité ce jour avec les élèves de sixième

Ateliers dans les classes avec interventions des parents

Intervention d'une association qui propose des saynètes dans chaque classe

Débats entre les élèves

Expliquer aux élèves les différences de principe entre l'enseignement public et privé

Des projets interdisciplinaires

Confection de banderoles, réalisation d'affiches pour le CDI, de photos

Expositions (par exemple sur la devise républicaine)

Diffusion d'un film ou utilisation d'une pièce de théâtre comme support d'échanges

Etude la charte simplifiée

Jeux de rôles autour des articles de la charte, pièce de théâtre (semblables et pas pareils) débat échange

Organisation de débats

Exposition de la Ligue de l'enseignement, exposition des DDEN sur la laïcité, exposition type grande lessive dans l'enceinte extérieure de l'école
Rencontre avec des intervenants extérieurs
Repas multi-origines

Des manifestations collectives

Plantation d'arbre de la laïcité, orner l'arbre - textes poèmes - chant etc...

Explicitation de volonté de faire un partage. On fait "un" alors qu'on est tous différents à l'école

Mise en place d'un banc de l'amitié

Journée du vivre ensemble avec des animations

Réalisation d'une fresque collective (les 110 mains de l'école)

Projet laïcité avec installation d'une plaque commémorative et d'un arbre

Instauration d'un parvis des droits de l'Homme

Farandole de la laïcité

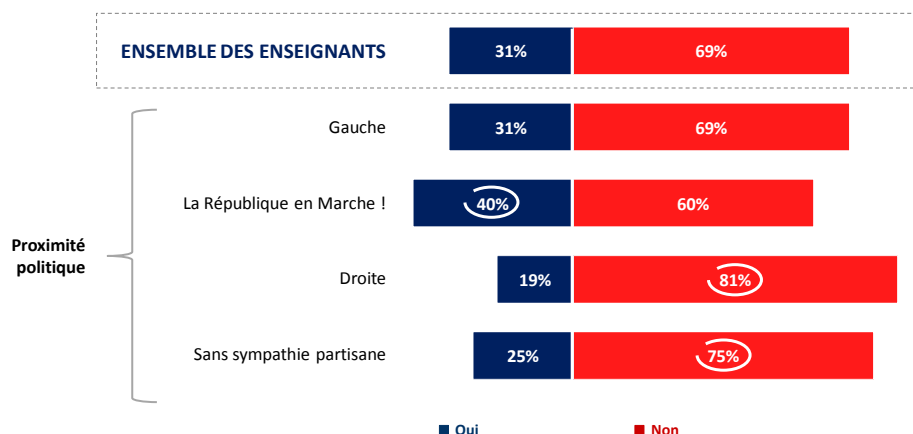
Défilé dans les rues et rassemblement près de la mairie

Rassembler les amis de l'école publique pour une manifestation symbolique

1.8. Une culture commune de la laïcité n'est pas encore installée dans les écoles et les établissements scolaires



QUESTION : Une culture commune de la laïcité est-elle en train de se construire dans votre école ou votre établissement ?



Connection creates value

16

Malgré tous les efforts produits, seul un tiers des enseignants estime qu'une culture commune de la laïcité est en train de se construire dans leur école ou établissement. Les enseignants plus expérimentés sont plus optimistes (39 %) que les plus jeunes (28 %), ceux du primaire (35 %) plus que ceux du second degré (28 %), notamment en LEGT (20 %). Il n'y a pas de différence de

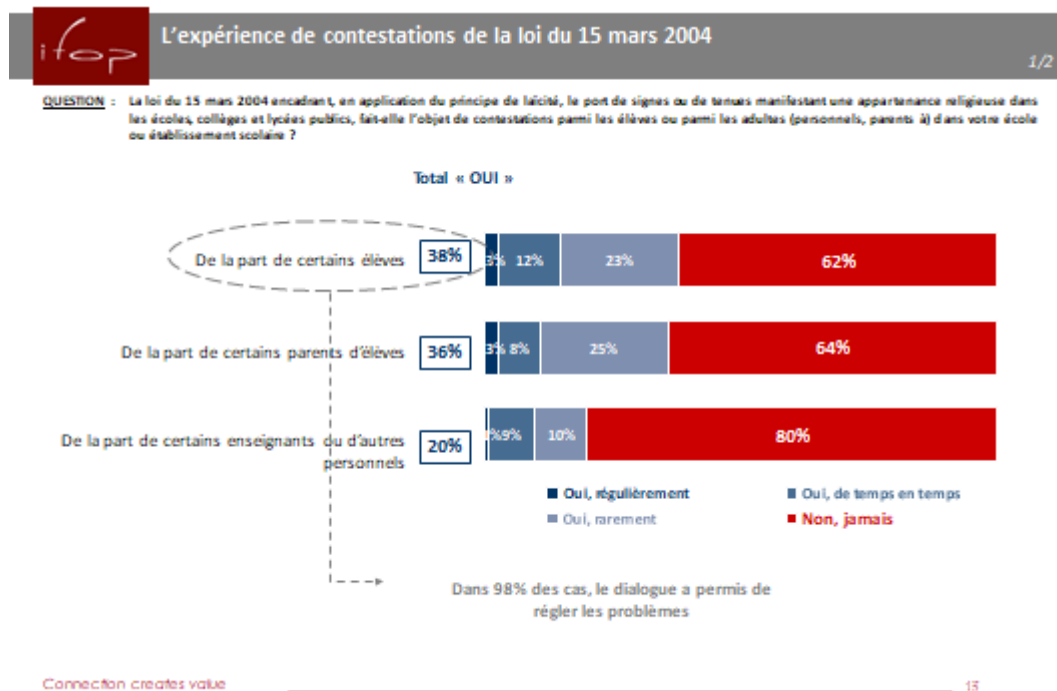
perception en REP et hors REP. Les enseignants qui se déclarent proches de La République en Marche sont les plus optimistes.

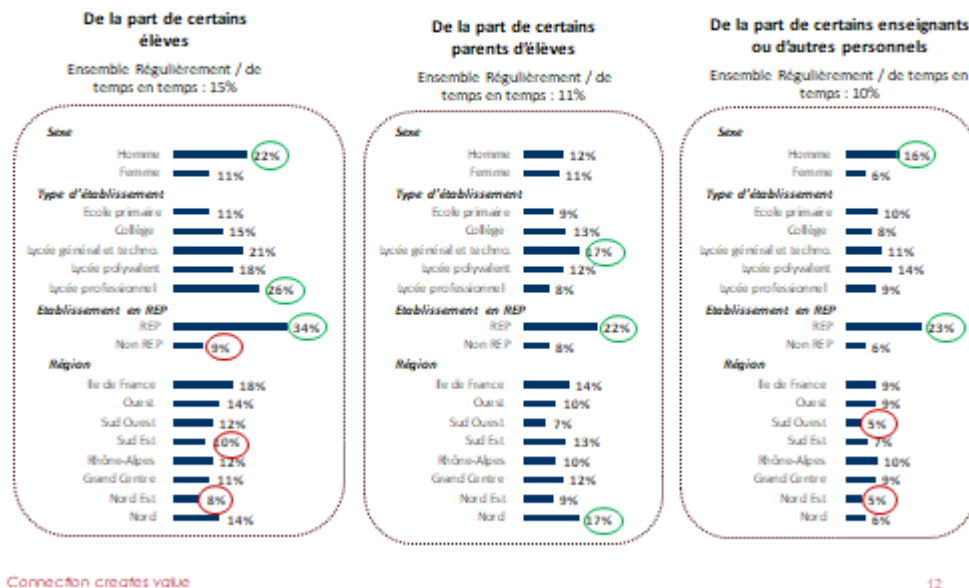
Compléments et commentaires du CNAL

La laïcité est présentée parfois comme « *une position allant de soi* », parfois comme une « *posture militante* ». La « *stabilisation d'une définition de la laïcité, qui n'existe pas dans le droit positif* » fait partie des propositions avancées par des personnes auditionnées. Les « *clivages, en particulier au sein des équipes de formateurs* » sont soulignés. La nécessité d'une culture commune « *fondée sur la connaissance du droit positif* » est affirmée. Le débat médiatique parfois confus contribue probablement à laisser s'insinuer dans les esprits que les responsables politiques eux-mêmes ne partagent pas une culture commune de la laïcité au sein de la République. Dans ces conditions, il paraît difficile de s'étonner que cette culture commune ne soit pas aussi présente que souhaitable dans nos écoles et établissements.

2. Les enseignants et les contestations du principe de laïcité : difficultés rencontrées et évolutions

2.1. Un premier constat : la loi du 15 mars 2004 n'est que minoritairement contestée mais les contestations dans établissements situés en éducation prioritaire sont beaucoup plus nombreuses





La loi du 15 mars 2004 est peu contestée

Un récent rapport parlementaire aborde la question des contestations en regrettant le manque de statistiques sur le sujet : « Bien évidemment, il ne s'agit pas de comportements généralisés. L'on ne dispose pas d'éléments statistiques étayés, qui permettraient de les quantifier. Pour autant, si ces comportements ne sont pas nouveaux, ils semblent s'accroître et survenir plus tôt, dès le primaire et le collège » (Rapport parlementaire, Mission « flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école, Communication de Mesdames Sandrine Mörch et Michèle Victory — Mercredi 16 mai 2018). L'intérêt de l'étude du CNAL est de pouvoir justement apporter des éléments statistiques permettant de mesurer la fréquence et le niveau de gravité de ces comportements.

Un gros tiers des enseignants signalent des contestations de la part des élèves (dont 15 % régulièrement ou de temps en temps, mais 11 % en primaire et 26 % en lycée professionnel) ou des parents (11 %, mais 9 % en primaire et 17 % en LEGT). Les contestations sont heureusement plus rares encore de la part d'enseignants ou d'autres personnels (10% régulièrement ou de temps en temps).

Mais les contestations affichent un score préoccupant en éducation prioritaire

Mais, si la grande majorité des écoles et des établissements ne semble pas concernée (2/3 des enseignants n'ont jamais rencontré de problème), le sondage IFOP montre que les difficultés touchent régulièrement ou de temps en temps environ un établissement sur 10 sur le territoire, ce qui est tout de même significatif. De plus, si ces contestations ont tendance à augmenter au collège et au lycée, elles sont déjà présentes dans le premier degré. Et si les contestations « régulières » ou « de temps en temps » sont peu nombreuses de façon générale, elles affichent un score préoccupant en éducation prioritaire concernant les élèves (34 % contre 9 % hors REP), leurs parents (22% contre

8% hors REP) et même de la part de certains enseignants ou d'autres personnels (23 % contre 6% hors REP).

Les difficultés sont donc essentiellement rencontrées par les enseignants qui exercent dans les territoires les plus en difficulté.

Commentaires et compléments du CNAL

Les membres de communautés éducatives auditionnés soulignent que la loi du 15 mars 2004 est massivement acceptée par les enseignants comme par les parents. Il est rappelé que « *l'exclusion des signes religieux n'est pas l'exclusion des élèves* ». Selon plusieurs intervenants cette « *loi doit être assurée dans son application. Elle ne génère pas d'exclusion mais au contraire une libération. Elle protège les droits de l'enfant. Ce doit être clairement dit* ». Or, dit un inspecteur auditionné, dans certains cas, la laïcité n'est plus vécue par les citoyens « *comme une promesse de liberté mais comme une menace contre la liberté* ».

Un enseignant en ESPE relève que « *si les contestations directes sont rares, elles peuvent être radicales. La loi a pu être ainsi qualifiée de « discriminante » voire de « raciste » dans des discours publics ou privés* ». Il relève que « *dans la plupart des groupes de stagiaires, il y a toujours au moins un contestataire plus ou moins actif* ». Un professeur a remarqué que « *certaines règlements intérieurs ne mentionnent pas les dispositions prévues par cette loi* ». Des compromis sont parfois constatés « *notamment des bandanas, quelques perruques, des coiffes assorties à des boubous africains...* ». Mais c'est surtout « *le port de robes longues unies qui apparaît comme une nouveauté* » dans certains endroits. Quelquefois « *portées avec des gants* ». Mais « *comment déterminer s'il s'agit de tenues religieuses ? Les robes longues portées dans quelques établissements scolaires français sont-elles des abayas* » ? Comment les gérer ? Des débats existent, en particulier chez les chefs d'établissements.

L'enquête CNAL permet, grâce aux témoignages recueillis, de mettre des mots derrière ces données chiffrées. Les contestations de la loi de 2004, dont des enseignants disent qu'elles sont le plus souvent « *orales et non violentes* », sont de plusieurs ordres.

Difficultés ou contestations liées à une mauvaise compréhension de la laïcité par les élèves ou leurs parents

Des propos tels que l'école est raciste.

Une maman voilée vient récupérer son enfant à la maternelle, les parents d'élèves ont interpellé la Directrice pour qu'elle demande de retirer son voile, l'établissement a donc rappelé les règles et les droits pour les usagers.

Affirmation de la primauté de la loi religieuse sur la loi civile.

Un élève s'oppose à la laïcité car il pense que ce principe l'empêche de pratiquer librement sa religion.

Les contestations de la part de certains élèves

Difficultés ou contestations concernant les signes et les tenues manifestant une appartenance religieuse

Tenue ostensible, port du foulard, valeur de test semble-t-il.

Port de signes distinctifs, de tenues traditionnelles notamment pendant la période du ramadan, Port de bijoux religieux.

Retarder au maximum le moment pour retirer le voile.

Refus d'enlever une croix par exemple.

Demande d'une salle de prière par les élèves au proviseur.

Commentaires sur la tenue des parents.

Des élèves qui justifient les attentats par exemple "ça ne se fait pas de caricaturer le prophète"

Difficultés ou contestations dans les enseignements

Contestation d'une séquence d'un programme.

Refus d'aller en cours car on parlera de quelque chose (Ex: ne pas aller en Histoire au moment de l'enseignement de la préhistoire, car cette période n'a pas existé d'après la bible).

Refus de chanter la marseillaise.

Refus de rentrer dans une église lors d'un travail sur le patrimoine.

Participation aux activités nautiques ou extra scolaires, port d'un maillot de bains couvrant pour les cours de natation.

Les contestations de la part de certains parents

Difficultés ou contestations liées aux relations femmes-hommes, filles-garçons

Refus de parler à un enseignant de sexe masculin, refus de parents de serrer la main d'un professeur-femme.

Education des filles

Les ABCD de l'égalité et la journée de retrait.

Difficultés ou contestations liées aux enseignements

Pas de piscine pendant le ramadan.

Absences lors de fêtes religieuses.

Problèmes de piscine, de cantine, de repas fête de l'école.

Interdiction de sorties scolaires, contestation de certains enseignements.

Remarques sur le fait de faire découper des images aux élèves dans des magazines quand il s'agit d'aliments "interdits (porc ...).

Difficultés liées aux signes et tenues d'appartenance religieuse

La question des mamans qui portent le voile et qui veulent intervenir dans les ateliers sur temps scolaires. Elles ne comprennent pas qu'on autorise ce port pour venir chercher son enfant mais pas lors d'activités sur temps scolaires.

Dans notre école primaires les mères voilées rentrent voilées et accompagnent les sorties en gardant leur foulard. Nous ne leur demandons pas de les poser.

Signature de la charte en enlevant un article de celle-ci.

Les parents ne font pas enlever le voile à leur fille quand ils se présentent ensemble à l'administration.

Une tentative par une famille de cacher les cheveux de leur fille de 5 ans puis provocation avec la tentative d'entrer avec un foulard qui cachait aussi épaules et bras.

Lors d'un conseil d'école, il a été demandé que les mamans portant le hijab n'accompagnent plus dans les sorties scolaires.

Une maman a trouvé inadmissible qu'une maman voilée accompagne à la bibliothèque. Elle s'en est plainte à la directrice qui a expliqué que tant que la maman voilée ne menait pas d'activités pédagogiques, elle était autorisée à porter son voile.

*Peu de croyants catholiques comprennent que le port d'une croix visible est un signe ostentatoire
Menaces de mettre leurs enfants dans le privé*

2.2. Deuxième constat : le dialogue permet de régler les problèmes pour 97 % des enseignants (98 % s'agissant des élèves)

Seulement 3 % des enseignants déclarent des cas de contestation d'élèves jamais réglées par le dialogue (mais 5% en REP contre 2 % hors REP). Il n'y a pas de différence significative entre le premier et le second degré, ni entre les générations d'enseignants.

Commentaires et compléments du CNAL

Certains enseignants ont certes à faire face des contestations, mais ces contestations sont très rarement de graves atteintes à la laïcité. Ces difficultés sont réglées par le dialogue pour 97 % des enseignants ayant déclaré qu'ils faisaient face à des contestations « rarement, de temps en temps ou régulièrement ». Comme le souligne le récent rapport parlementaire déjà cité, « *les équipes que nous avons rencontrées ont souligné que les craintes se révèlent souvent infondées, parce que les élèves sont demandeurs de débats sur ces sujets et apprécient de pouvoir s'exprimer et échanger. Certes, certains d'entre eux peuvent tenir des propos insupportables, mais il est toujours préférable d'aborder les questions délicates avec les jeunes plutôt que de les fuir, d'avoir des espaces de débats où ces propos peuvent être formulés, où des réponses peuvent être apportées. Rien n'est pire que lorsque les enfants ne s'expriment pas* ». (Rapport parlementaire, Mission « flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école, Communication de Mesdames Sandrine Mörch et Michèle Victory — Mercredi 16 mai 2018).

Au-delà du dialogue organisé en cas de conflit, les personnes auditionnées relèvent la nécessité d'un « *dialogue permanent* » hors période de crise. Plusieurs personnes auditionnées soulignent que « *lorsque les difficultés apparaissent il vaut mieux parfois les différer plutôt que les censurer, mais sans renoncer. Il faut dédramatiser, opérer un refroidissement, une distanciation : quand un incident se produit, il faut l'entendre, le dire, puis prendre les élèves à part et déconstruire. Ensuite il faut en parler au principal pour avoir son soutien. Enfin, déconstruire la situation en classe, mais c'est variable selon les disciplines : attention à ne pas tout renvoyer au professeur d'histoire.* » Une autre difficulté réside dans le fait « *qu'à l'école, la laïcité est parfois perçue comme une série d'interdits et des problématiques adolescentes sont parfois imbriquées à des questions de religion* ». Une universitaire précise que « *derrière la demande de reconnaissance religieuse, existe une demande de reconnaissance personnelle. Cette demande se fonde sur le sentiment de ne pas avoir la même valeur que les autres. Et quand le public scolaire est très homogène, cela encourage les demandes religieuses. Cela questionne la politique de la ville et la mixité sociale.* » Elle ajoute que « *les contestations sont parfois un moyen pour des élèves en difficulté scolaire de retrouver une estime de soi : c'est une compensation. Dans ce cas, il faut déminer des moyens détournés, mettre à distance,*

faire écrire les élèves sur leurs ressenti. L'élève doit être capable de dire : qu'est-ce que ça m'a fait ? Il faut développer l'empathie. » Un chef d'établissement rappelle combien, sur des territoires en difficulté (où par exemple « la mosquée remporte plus de succès que la MJC »), ce dialogue peut être chronophage, voire épuisant. Mais une formatrice en ESPE y insiste lors de son audition, « tout sauf les pompiers » ce qui serait, ajoute une universitaire, « déléguer à l'extérieur des questions qui peuvent être réglées localement ».

Là encore, l'enquête CNAL permet d'illustrer les modalités de dialogue mises en œuvre par les enseignants (témoignages en italique dans le texte)

Les problèmes peuvent être résolus quand on crée des occasions de parler aux parents

Apaiser les tensions, trouver des solutions, insister sur le principe d'égalité pour tous.

Ce sont souvent des sous-entendus par manque de rencontres.

Le dialogue est permanent au sein de notre école, les "cafés des parents" ont lieu régulièrement et permettent la discussion.

Travail avec la famille sur la limite de l'école (portail et non la classe).

En conseil d'école, il y a eu quelques parents d'élèves qui revendiquaient qu'au restaurant scolaire la viande soit toujours séparée du reste de la nourriture car elle n'était pas halal, mais comme il y a déjà la possibilité de substitution du porc et de repas végétarien cela n'a pas été retenu et les parents en question n'ont pas insisté.

Je leur rappelle la loi (pas de ports distinctifs) et il n'y a plus de problème.

Réunions de parents, enseignants et membres de l'inspection : échanges plutôt positifs.

La Directrice de l'établissement a su rappeler les règles les droits ainsi que les devoirs aux parents d'élèves de façon pédagogique autour d'une discussion.

Nous n'avons jamais demandé à nos parents d'élèves de se dévoiler au sein de l'établissement lors des différentes réunions auxquelles nous les convions, en vertu justement du principe de laïcité et de respect de chacun et aucun élève ne vient voilée à l'école ou n'a essayé de le faire.

Fête de l'école et grillade avec ou sans porc.

La maman qui se plaignait a écouté et n'est pas revenue se plaindre.

Les problèmes peuvent être résolus quand on donne des explications aux élèves

Demande pour garder un signe religieux dans la cour, pas de contestation juste des tentatives.

Au sein des classes le dialogue apaise, quand on explique pourquoi les Musulmans et les Juifs ne mangent pas de porc. Cela apaise quand les enfants de culture religieuse différentes peuvent expliquer leur vie. Quand on a une certaine connaissance des textes du Coran, de l'Ancien Testament, cela permet également de pouvoir argumenter face à des paroles extrêmes. Tout en rappelant que la religion est affaire privée et qu'elle ne doit pas être imposée.

Parfois, il m'est arrivé de demander à mes élèves de rentrer leur croix ou leur main de fatma dans leur t-shirt, en leur disant que cela relevait du domaine privé et ils n'ont jamais refusé ou ne se sont pas mis en colère.

Face à cet élève qui va vouloir parler de sa religion en classe et défendre son expression, l'enseignant va lui expliquer qu'il n'y a pas de remise en cause de sa croyance individuelle, que c'est une croyance qui lui appartient et va expliquer la différence entre les croyances et l'histoire des faits religieux.

Une croix est tolérée après discussion s'il y a de la discrétion

Une élève qui tenait des propos sur Dieu en classe. Un temps d'échange avec les parents a calmé la situation.

Cas d'un élève en voie de radicalisation à l'entrée en seconde qui a été réglé par un suivi personnel du chef d'établissement et des équipes.

Lorsqu'on leur donne la parole lors de débat, les jeunes se sentent écouté.es, et donc ils sont par la suite plus ouverts à la discussion (la plupart, pas tous.tes...)

Les problèmes peuvent être résolus quand on parle aux autres adultes

Souci (résolu) avec une jeune femme en service civique qui voulait porter le voile.

La dame de service municipale venait très voilée et maintenant se dévoile à l'entrée de l'école.

Cela ne veut pas dire que cela soit toujours facile ni définitivement réglé

Le dialogue ne marche pas toujours mais ça aide.

Les collégiens sont souvent dans la réaction, plus pondérés ensuite même si on ne les convainc pas individuellement toujours.

Le dialogue peut apaiser la situation, mais même si il semble bien se dérouler, il est compliqué de savoir quel impact il aura in fine sur son interlocuteur, ce qu'il en retiendra.

Le dialogue ne règle pas toujours le problème, certains parents ne veulent pas discuter.

Une limite claire est fixée par les enseignants car le dialogue n'est pas la négociation de ce qui n'est pas négociable

Pas vraiment le dialogue : mais pour la visite d'église l'enfant n'a pas eu le choix l'enseignante ayant fait comprendre qu'il ne pouvait pas rester dehors seul.

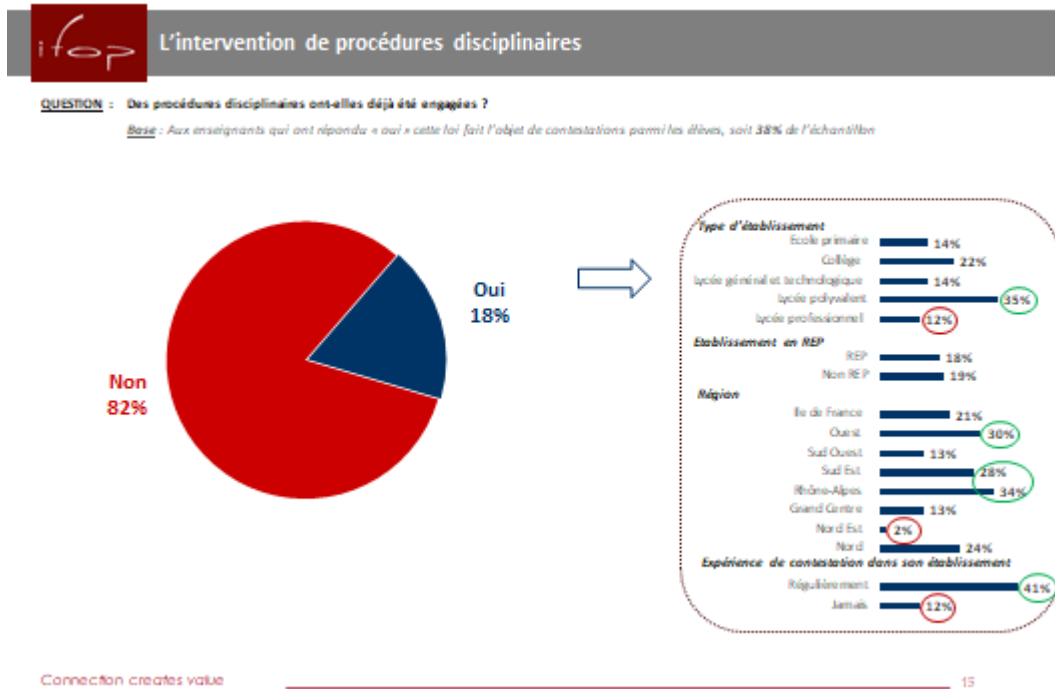
Explication des apprentissages et du cadre de ses apprentissages et information sur les programmes de l'éducation nationale.

Rappel à la loi, au règlement, informations aux parents pour repositionner le cadre.

Vouloir aller à la piscine pour accompagner les petits élèves en refusant de retirer sa grande robe alors que le règlement de la piscine indique qu'on ne peut approcher le bassin en vêtements. La

demande était induite par une règle d'hygiène mais la personne l'a prise comme une discrimination.

2.3. Des procédures disciplinaires en nombre limité, exception faite des établissements régulièrement confrontés à des contestations



Les procédures disciplinaires engagées suite à des difficultés non réglées par le dialogue sont peu nombreuses (18 % des enseignants). Une différence attendue est constatée entre le primaire (seuls 9 % des enseignants signalent une procédure disciplinaire) et le second degré (20 %). Le clivage ici ne s'opère pas entre REP et non REP (16% et 15%), mais entre les établissements confrontés à des contestations régulières (38 %) et les établissements où ces contestations sont rares (11%)

Commentaires et compléments du CNAL

L'enquête du CNAL auprès des enseignants, comme les personnes auditionnées, donnent peu d'exemples de procédures engagées. Un enseignant du second degré signalant par ailleurs que « *tous les enseignants ne sont pas informés des suites données par les CPE sur les contestations* ».

Les suites de contestations non réglées par le dialogue peuvent être :

Des suivis individualisés

Des ateliers de réflexion et de réparation « en cas de non-respect de la loi de l'école qui sont un temps de débat avec la directrice »

Des commissions éducatives

Des conseils de disciplines avec « exclusion. /inclusion »

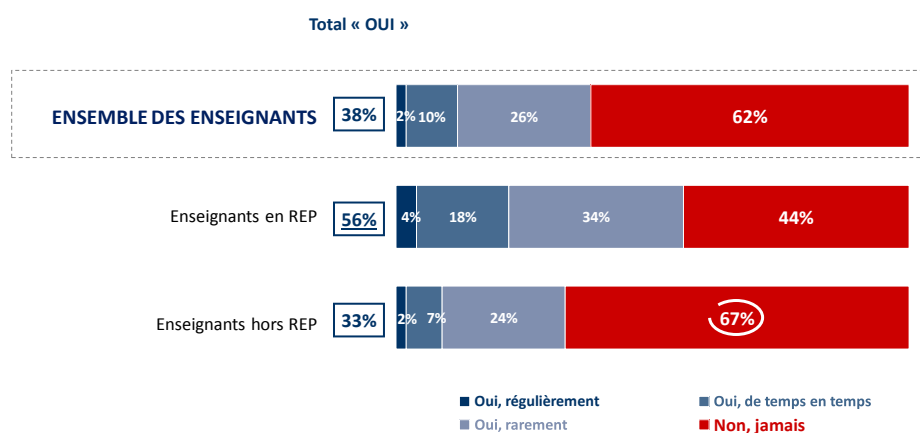
Exclusion temporaire.

2.4. Les contestations se produisent dans diverses situations d'enseignement



L'expérience de contestations d'enseignements dans son établissement

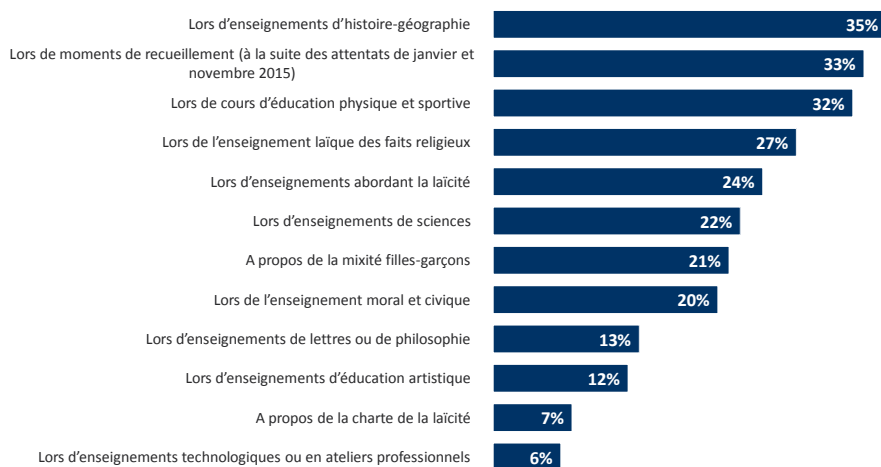
QUESTION : Dans votre école ou établissement scolaire, des enseignements font-ils l'objet de contestations et certains élèves ont-ils tenté de s'y soustraire ?



Les contestations des enseignements régulières sont très peu nombreuses (2 %) mais deux fois plus nombreuses en REP (4 %). Si on totalise tous les oui (« rarement, de temps en temps ou régulièrement »), on observe les mêmes écarts : le total des contestations (38%) est beaucoup plus important en REP (56 %) qu'hors REP (33 %), plus présent dans le second degré (46 %) que dans le primaire (29 %).

QUESTION : Ces contestations ou le fait que certains élèves essaient de se soustraire à des activités ou des enseignements se produisent...

Base : Aux enseignants qui ont répondu qu'ils font l'objet de contestation, soit 38% de l'échantillon



Le sondage IFOP fait apparaître que les contestations (pour ce qui concerne les 38 % de l'échantillon qui ont répondu « oui » à cette question) ont lieu dans 35 % des cas lors d'enseignements d'histoire-géographie, et dans 33 % des cas à l'occasion des moments de recueils après les attentats de 2015. On trouve des proportions importantes également lors des cours d'EPS (32 %) et lors de l'enseignement laïque des faits religieux (27%).

Un clivage très net apparaît entre établissements REP et non REP (pour ce qui concerne les 38 % de l'échantillon qui ont répondu « oui » à cette question) sur des sujets sensibles comme les enseignements qui abordent explicitement la laïcité (41 % en REP contre 9 % hors REP), concernant la mixité filles-garçons (32 % en REP contre 17 % hors REP) ou la charte de la laïcité (13 % contre 5 %).

Commentaires et compléments du CNAL

Les enseignants auditionnés font état d'une situation d'enseignement globalement sans difficulté, mais avec des points de cristallisation. Des matières sont mises en cause : histoire, géologie, biologie, éducation physique et sportive, éducation à la sexualité... A cela s'ajoute des situations particulières : « des attitudes ont été relevées : au musée, refus de regarder des tableaux représentant des corps nus, des demandes de retraits de livres avec une princesse embrassée par le prince... et même un refus de se laver les mains au même robinet que les « impurs ». La piscine « pose problème à plusieurs familles qui recourent à des certificats médicaux de complaisance ». Un chef d'établissement auditionné mentionne « des manifestations sporadiques, ponctuelles. Mais qui nécessitent à chaque fois de nombreuses heures consacrées à convaincre les élèves. Au bout du compte une sorte de mobilisation permanente au détriment d'autres activités ». Le guide de l'académie de Paris « Comprendre, enseigner et faire vivre la laïcité », réalisé en 2017, est donné en ressource.

A ces refus explicites s'ajoutent les refus implicites. Un enseignant auditionné le constate, « *Les cours peuvent être suivis passivement, sans rejet ouvert, mais avec une réserve qui révèle une non adhésion* ». Un professeur de philosophie relève cette « *absence de difficulté, avec une transmission sans opposition, y compris sur le darwinisme. Mais des réticences existent. Elles nécessitent d'être repérées, même quand elles sont discrètes, pour y répondre* ». Plusieurs personnes auditionnées ont noté cette « *réserve qui ne s'exprime pas. Ou plutôt s'exprime par un silence qu'on peut analyser comme une non adhésion* ». Celle-ci peut s'exprimer à l'extérieur, notamment via les réseaux sociaux où des élèves discrets en classe peuvent s'exprimer de façon extrême. Un professeur remarque « *une légitimité politique fragilisée, une République taxée d'hypocrisie, notamment dans des textes de rap* » et ajoute « *certains pensent, à tort ou à raison, qu'ils reçoivent moins* ».

La question est posée : « *qu'est-ce qui relève d'une légitime liberté de conscience et d'expression ?* ». C'est le propos d'un ouvrage co-écrit par une des personnes auditionnées². La contestation d'enseignement est identifiée comme « *un vrai problème entraînant des incidents et du désarroi du côté des enseignants des disciplines remises en cause* ». Il est par ailleurs noté que « *les questions abruptes sont recevables Elles n'impliquent pas forcément une remise en cause du principe de laïcité. Ces questions doivent recevoir des réponses argumentées* ». Un fait est souligné : « *La parole de l'enseignant compte dans la structuration psychologique de l'adolescent. Elle ne doit pas être sous-estimée* ».

Les enseignants interrogés par les enquêteurs du CNAL et qui ont à répondre à des contestations font remarquer que la contestation est « *globalement rare* », ou « *très faible par des paroles d'élèves* », souvent « *sous forme de provocations immatures* ». En fait, précise un enseignant « *certains enfants veulent évoquer, partager des fêtes traditionnelles qu'ils vivent en famille et dans lesquelles les religions ont tout de même encore une grande part. Il y a régulièrement des petits malaises où il faut expliquer, justifier, clarifier et cela n'est pas toujours facile car la limite entre culture traditionnelle et religion est proche parfois. Par exemple, il m'est arrivé de faire décrire un paysage et un enfant a dit qu'il y avait une église, un autre a dit "on n'a pas le droit de parler de religion à l'école". Un autre ajoute « Les refus sont souvent des refus de la famille mais certains élèves de GS les formulent d'eux-mêmes ».*

Un enseignant du premier degré tient à faire remarquer que « *L'équipe de circonscription est vigilante pour accompagner en cas de difficulté* ».

Quelques exemples concrets fournis par l'enquête CNAL (parmi les enseignants ayant répondu « oui »).

Contestations dans les enseignements

Négation des faits historiques/théorie du complot

A propos des abécédaires de l'égalité et de la reproduction.

EPS (piscine) présentation de "certificats de complaisance" ou des élèves assistent aux séances de piscine sans pouvoir participer.

Refus de dessiner son portrait (interdiction du coran).

² Jean-Pierre Rosenczveig, Jean-Louis Auduc, *Citoyenneté, engagement, pratiques de la laïcité : réponses à des lycéens*, L'Harmattan, 2017.

Des contestations surtout au moment des enseignements du fait religieux et des faits de contestation de l'autorité des femmes quand les garçons grandissent.

Questions liées à la nudité ou au corps.

Remarques de familles à propos de la théorie du "genre", de quelques livres montrant des enfants nus, ou des livres d'arts montrant des nus également non appréciés par quelques familles (très minoritaires).

Remise en cause violente des contenus d'enseignement en invoquant le fait d'être les plus nombreux dans une confession.

Enfant qui ne chante pas en chorale ou ne veut pas être sur la photo

Refus de chanter la marseillaise.

Refus d'entrer dans une église.

Des parents ne mettent pas ses enfants à l'école quand une visite au musée a été prévue (statues).

Lors de tensions sociales identitaires

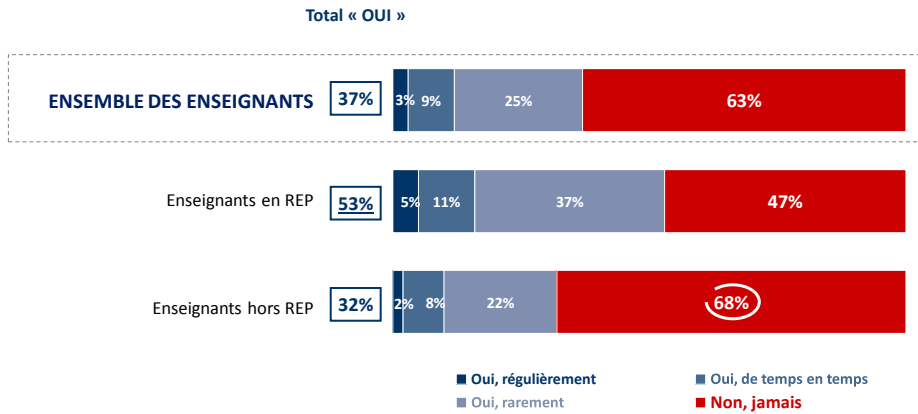
Refus de fêter un anniversaire, refus d'entendre parler de Noël, refus de fabriquer un cadeau, refus de dessiner les yeux d'un personnage ».

2.5. Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves des enseignants déclarent s'auto-censurer dans leur enseignement



L'expérience d'une auto-censure pour éviter de possibles incidents

QUESTION : Afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves, vous est-il déjà arrivé de vous auto-censurer dans votre enseignement ?



Connection creates value

16

Le sondage IFOP fait apparaître que 37 % des enseignants s'autocensurent, soit, une proportion équivalente à celle observée à propos de l'existence de contestations de la loi de 2004 dans l'établissement, dont 12 % s'autocensurant « régulièrement ou de temps en temps ». Cette dernière proportion est évidemment inquiétante. On remarque également que plus on est jeune enseignant, plus on s'autocensure : 45 % moins de 35 ans ; 36 % 35 à 49 ans ; 33 % 50 ans et plus ; et qu'on s'autocensure plus en LP (47%) qu'en collège (34%). Et, à nouveau une différence très nette est observée selon le lieu d'enseignement : alors que la moyenne est de 37 %, on s'autocensure beaucoup plus en REP (53 %) qu'hors REP (32%).

Commentaires et compléments du CNAL

Les réponses données à cette question permettent de relativiser ce qui a été dit précédemment : si les contestations sont minoritaires au global, c'est peut-être parce que, dans des situations particulièrement tendues et faute de formation et de soutien, certains enseignants évitent de traiter certains sujets sensibles en « s'abritant derrière le cours, pour ne pas avoir à répondre à des questions vives », comme cela a pu être dit lors des auditions.

Les personnes auditionnées par le CNAL donnent des exemples d'autocensure. L'un d'entre eux est assez nouveau : sur la préhistoire. Les notions de « politiquement correct, de respect mal compris » sont évoquées. Un cas extrême d'autocensure est donné, celui d'un « établissement où toutes les demandes sont systématiquement acceptées, même si la question religieuse n'est jamais directement posée : dérogations à l'éducation à la sexualité, à la piscine, absences en période de ramadan, dames voilées faisant la lecture aux enfants... ». Le bilan étant formulé ainsi : « Nous n'avons pas de

problème dans cet établissement ». Les témoins auditionnés réaffirment au contraire de façon unanime la nécessité de « *traiter tous les sujets, oser en parler clairement. Les élèves comprennent car ils savent dans quel cadre ils sont* ».

L'enquête du CNAL a permis de recueillir des paroles d'enseignants et ainsi d'illustrer les informations données par le sondage de l'IFOP.

« Je pèse mes mots et choisis mes exemples avec soin. Le terme d'autocensure est un peu fort.

Évitons certaines comptines/chants

Pas d'autocensure mais bien choisir ses mots

Précautions de langages

Dans le choix des lectures d'albums ou d'expositions

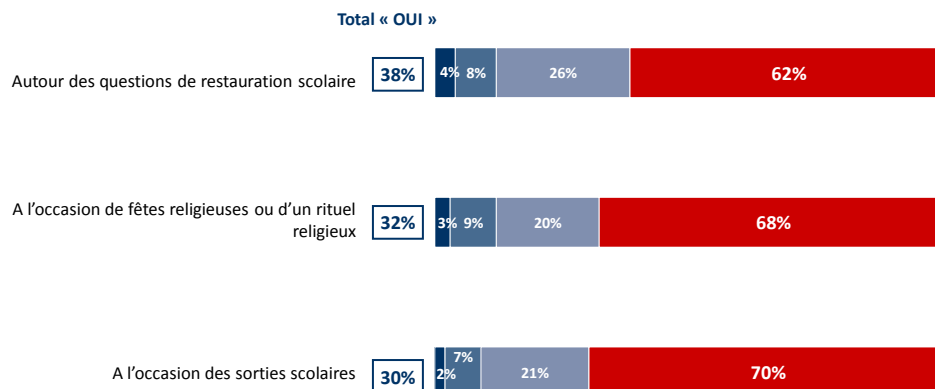
En fait je veux dire surveiller mes propos, faire attention à ce qu'ils ne blessent pas tel ou tel élève

Sur le nom des vacances (ex vacances de la Toussaint => d'automne), certains enfants veulent évoquer, partager des fêtes traditionnelles qu'ils vivent en famille et dans lesquelles les religions ont tout de même encore une grande part. On ne parle pas de calendrier de l'avent mais d'avant-vacances par exemple (intéressant pour décompter)... »

2.6. Les incidents liés aux contestations dans d'autres situations



QUESTION : Dans votre école ou établissement scolaire, des incidents liés à la contestation du principe de laïcité se produisent-ils... ?

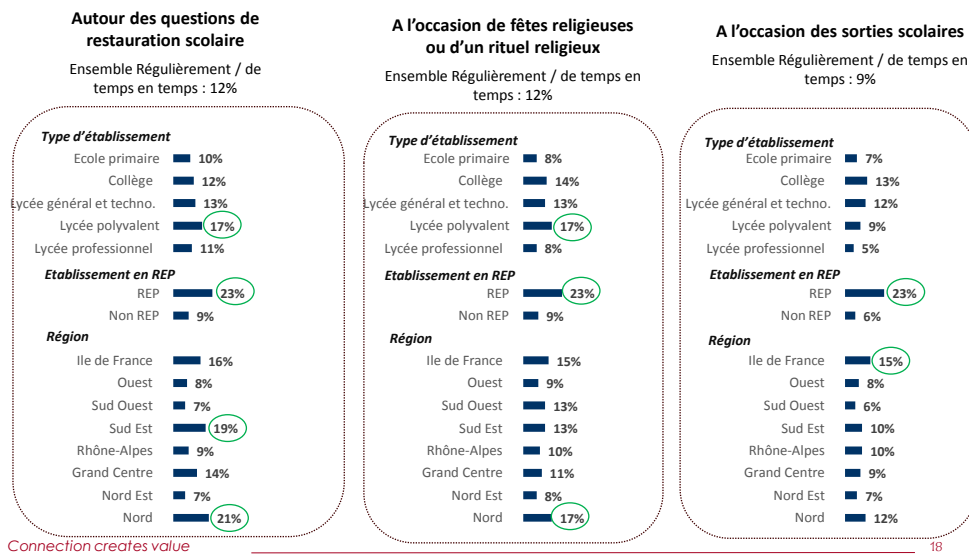


Connection creates value

■ Oui, régulièrement ■ Oui, de temps en temps ■ Oui, rarement ■ Non, jamais

17

QUESTION : Dans votre école ou établissement scolaire, des incidents liés à la contestation du principe de laïcité se produisent-ils... ?



Restauration scolaire, fêtes ou rituels religieux, sorties scolaires : les incidents sont peu fréquents sur ces trois points : de 9% à 12% de contestations « régulières » ou « de temps en temps ». On retrouve pour cette question sensiblement la même proportion de difficultés que celles apparues pour la question sur la contestation de la loi de 2004. Mais certaines contestations sont toujours beaucoup plus fréquentes en REP qu'ailleurs : sur les questions de restauration scolaire (23% en REP et 9% hors REP) ; à l'occasion de fêtes religieuses (23% REP et 9% hors REP) ; durant des sorties scolaires (23% en REP et 6% hors REP).

Commentaires et compléments du CNAL

Les témoignages recueillis par l'enquête du CNAL montrent que lorsque les enseignants rencontrent des difficultés c'est, le plus souvent, pour répondre à des questions posées par des élèves ou des parents de confession musulmane.

Une recherche dirigée par le chercheur Sébastien Roché auprès de 9000 collégiens de 5^e-4^e-3^e des Bouches-du-Rhône et dont les premiers enseignements ont été publiés en 2016 a montré que « 38% de ces adolescents sont athées, 30% catholiques, 25% musulmans et 5% des adolescents appartiennent à d'autres religions. La religion est importante pour la plupart des musulmans, pas des catholiques. ... Les athées sont les plus favorables à la liberté de conscience (choisir ses convictions en matière religieuse) et à l'égalité entre hommes et femmes, les musulmans y sont les plus opposés »³. Une étude publiée en 2018 a montré un effet religieux qui est, « on ne peut le nier, présent chez les jeunes musulmans de notre échantillon. D'une part, ils sont trois fois plus nombreux que les autres à défendre une vision absolutiste de la religion – en considérant à la fois qu'il y a « une seule vraie

³ Sébastien Roché (dir), *Les adolescents et la loi, premiers résultats, Bouches-du-Rhône*, Université Grenoble, février 2016, <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/docs-vie-labos/adolescents-et-loi.pdf>

religion » et que la religion explique mieux la création du monde que la science. 11 % des jeunes de notre échantillon sont sur cette ligne, un chiffre qui triple pour ceux de confession musulmane »⁴. La question est d'autant plus sensible que, selon une étude conduite par des CPE dans une académie et signalée lors d'une audition, « les élèves de confession musulmane pensent que la laïcité a été inventée contre l'islam ».

Dans l'enquête CNAL, les enseignants concernés donnent des exemples précis de questions posées sur ces différents sujets.

1. Difficultés ou contestations autour des questions de restauration scolaire

Il apparaît que, lorsqu'un choix dans le menu est possible, les difficultés peuvent être surmontées

« Pas de contestation, choix de menus possible.

Contestations rares mais parfois des "provocations" pour faire réagir les personnels de cuisine qui généralement gèrent bien ces contestations...

Des repas de substitution sont systématiquement proposés et élèves, parents et personnels le savent...

Question difficile, est-ce que choisir de ne pas servir du porc dans une cantine où 90% des repas ne seraient pas mangés est un manquement au principe de laïcité ? Pour moi non, c'est du bon sens... »

Quelques exemples de sujets de difficultés ou de contestations

"Toi tu manges du cochon tu vas être puni par Dieu".

Des élèves refusent de manger de la viande, les élèves non musulmans qui en mangent sont montrés du doigt.

Des remarques quand il y a du poisson tous les vendredis.

1 enfant de maternelle de religion musulmane n'a pu être accepté à la cantine (1seul repas différent sur environ 300 repas).

Des remarques envers les élèves qui mangent du porc: "vous irez en enfer".

Les élèves qui ne mangent pas de porc insultent ceux en mangent et font des commentaires.

Demande de menus hallal à la cantine chaque année, refus de certains parents d'inscrire leurs enfants à la cantine.

Refus de bonbons avec gélatine pouvant être de porc ».

Difficultés ou contestations autour des questions de fêtes religieuses

« Chaque année, un ou deux élèves de CM nous disent faire le ramadan sur le temps scolaire et nous nous inquiétons de leur santé, si c'est en été par exemple ou pendant des événements sportifs. Dans ces cas-là nous discutons avec l'élève des besoins nutritionnels des enfants et de la différence avec les adultes et si cela ne suffit pas, nous rencontrons les parents, qui à chaque fois, nous disent que cela vient de l'enfant lui-même et qu'ils ne les forcent à rien, mais que en grandissant leurs enfants veulent essayer de faire comme leurs parents. Et puis au bout de quelques jours tout rentre dans l'ordre et les élèves boivent et mangent à l'école comme d'habitude.

De façon tout à fait marginale, à propos du calendrier de l'avent ou de la crèche.

Une fois en 5 ans lors du ramadan...

⁴ Anne Muxel, Olivier Galland, *La tentation radicale. Une enquête auprès des lycéens*, PUF, 2018.

<https://lejournal.cnrs.fr/nos-blogs/face-au-terrorisme-la-recherche-en-action/une-vaste-enquete-sur-la-radicalite-chez-les>

Absence lors des fêtes religieuses.

Refus d'une élève de colorier des dessins de Noël ou de manger de la galette.

Refus d'entendre parler d'une fête d'une autre religion, même à titre culturel.

La fête de Noël est de plus en plus souvent contestée par les parents, même si elle n'est jamais abordée dans notre école sous un aspect religieux

Substitution des références aux fêtes religieuses par des compléments "fête hiver", "fin d'année".

En cours en élémentaire (et également au collège de secteur), les enseignants doivent rappeler aux élèves le principe de laïcité lors des périodes de célébrations religieuses, tant chrétiennes que musulmanes. Il peut y avoir une réelle difficulté à placer la loi de la République au-dessus de la pratique communautaire voire familiale ».

Difficultés ou contestations autour des questions de sorties scolaires

L'enquête du CNAL montre que l'essentiel des difficultés concerne l'accompagnement des sorties scolaires par des parents porteurs de signes religieux, la question de la participation des filles aux sorties, et la visite d'édifices religieux lors de sorties. Sur ce sujet sensible des sorties scolaires, il faut relever que, jusqu'à une date récente, deux réponses différentes ont été données aux enseignants au nom du même principe de laïcité. D'une part, la circulaire du 27 mars 2012 qui indiquait que le principe de laïcité permet « *d'empêcher que les parents d'élèves ou tout autre intervenant manifestent, par leur tenue ou leurs propos, leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties et voyages scolaires* » D'autre part, l'étude du Conseil d'Etat du 19 décembre 2013 réalisée à la demande du défenseur des droits, et sur laquelle s'appuie le livret laïcité du ministère de l'éducation nationale de décembre 2016 et le nouveau livret laïcité de mai 2018 pour dire qu'au regard du droit : « *Les parents accompagnant des sorties scolaires ne peuvent être considérés comme des agents auxiliaires du service public et soumis aux règles du service public. Dès lors, le principe est qu'en tant qu'usager du service public de l'éducation, ils ne sont pas soumis à l'exigence de la neutralité religieuse. Seules les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou au respect de l'ordre public peuvent conduire le chef d'établissement ou le directeur d'école à recommander aux parents accompagnateurs de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses lors de sorties scolaires, sous le contrôle du juge administratif* ».

Voici quelques illustrations données par les enseignants rencontrés par les enquêteurs du CNAL

« Contestations à la marge. Appréhension à visiter des lieux de cultes.

Nous acceptons les mamans voilées en sortie scolaire.

Exceptionnel, refus d'ôter le voile et participer à la sortie

Quelques mamans voilées souhaitent accompagner les enfants et acceptent mal leur évincement.

Refus de la mère de quitter un voile ou une burka pour encadrer une sortie scolaire obligatoire.

Des parents s'éloignent pour pratiquer la prière.

Refus de sorties essentiellement pour les filles.

Une élève musulmane refusant de rentrer dans la Basilique lors d'un voyage à Rome. Ceci a amené le collège à une charte des voyages scolaires signée par les familles

Majoritairement lors du cycle piscine, des sorties au planning familial, de la visite de lieux de culte.

Refus de la participation des filles aux sorties avec nuitées (classe de neige, classe verte).

La piscine : certificat médical pour des jeunes filles d'origine musulmane.

Lors de la visite d'un monument religieux : église, mosquée.

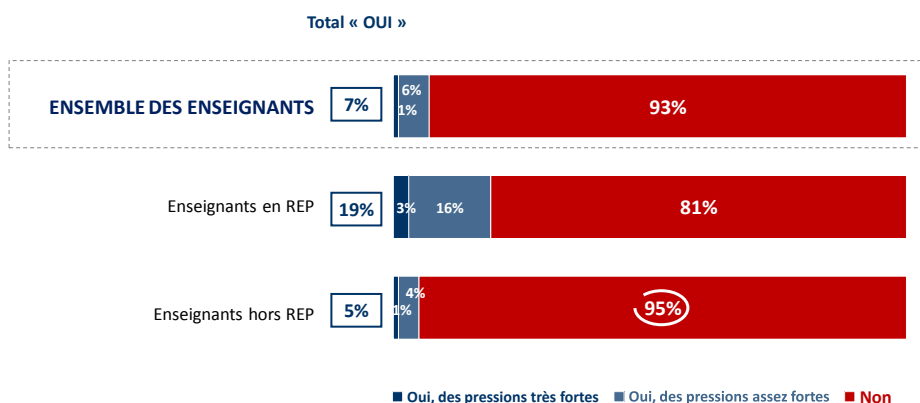
Difficultés à gérer lors de sortie les périodes de ramadan, les périodes de retraite avant communion pour catholiques.

Refus des sorties scolaires par les gens du voyage »

2.7. Sauf en REP, l'école semble préservée des pressions extérieures qui empêcheraient la mise en application du principe de laïcité

ifop L'existence de pressions extérieures pour empêcher la mise en application du principe de laïcité

QUESTION : Existe-t-il des pressions venant de l'extérieur de votre école ou de votre établissement pour empêcher la mise en application du principe de laïcité ?



Connection creates value

19

Si les pressions venant de l'extérieur pour empêcher la mise en application du principe de laïcité sont rares (7 % de oui), elles sont 4 fois plus importantes en REP (19 %) qu'hors REP (5%). Les jeunes enseignants y sont plus sensibles (15 %) que les plus anciens (5 %). A l'évidence, il existe une forte pression religieuse sur certains territoires qui pèse sur les familles et les élèves, et donc sur l'école publique.

Commentaires et compléments du CNAL

Lors des auditions organisées par le CNAL, les pressions locales de « certaines familles, voire les pressions communautaristes pesant sur le quartier et sur l'établissement » sont mentionnées par des enseignants et des chefs d'établissements qui soulignent la difficulté de lutter contre.

Dans l'enquête du CNAL, les enseignants interrogés donnent quelques illustrations de ces pressions extérieures.

« Distribution d'ouvrages prosélytes dans les boîtes aux lettres du quartier.

Discours faits aux enfants de l'Imam du quartier, Discours à l'école coranique et prosélytisme dans le quartier.

Rumeurs, Facebook.

Pression sur les filles pour qu'elles appliquent le ramadan à la cantine.

Insultes envers les jeunes filles, présence d'adultes aux abords des établissements pouvant intimider les élèves et qui peuvent faire pression sur les familles

Un parent d'élève journaliste voulait faire retirer les repas sans porc de la cantine

Embrigadement salafiste dès le plus jeune âge.

Les enfants qui fréquentent les cours EILE/ELCO sont souvent en opposition avec l'enseignant

Demande de prise en compte du ramadan pour laisser les enfants ne pas boire et ne pas manger,

alors qu'ils ne sont pas a priori concernés en école élémentaire. Ces pressions viennent parfois de

personnels de la Ville eux-mêmes, y compris de responsables. Au mépris de la sécurité des élèves (EPS, canicule...)

Parents familles et grands frères

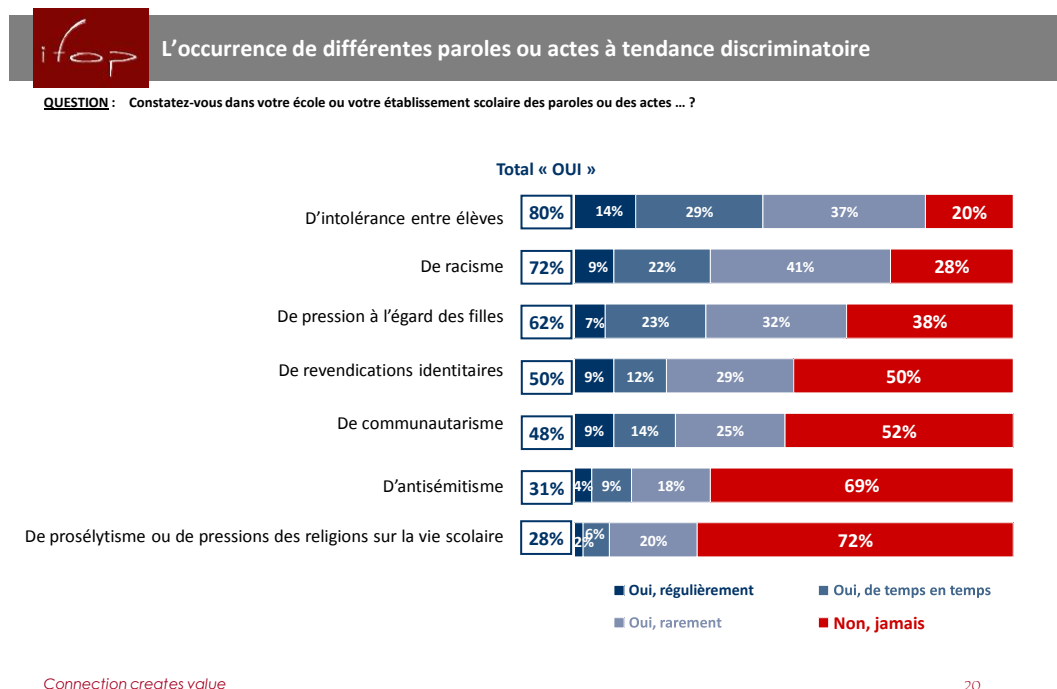
Des hommes viennent nous dire qu'ils interdisent à leurs femmes et leurs enfants de participer à des événements festifs car des hommes pourraient parler à leurs femmes et qu'ils refusent de fêter Noël...

Conflit de loyauté des enfants, communauté pakistanaise en particulier, ou turque dans une moindre mesure.

Un élève a dit "Aujourd'hui (le 11 septembre), c'est la fête de Ben Laden!"

Remise en cause des attentats, soutien à la cause radicale sous-jacent »

2.8. Les actes ou paroles d'intolérance entre élèves, de racisme, de pression à l'égard des filles atteignent un niveau préoccupant



Les chiffres sont alarmants : 43 % des enseignants signalent de l'intolérance entre les élèves, régulièrement ou de temps en temps (51 % en REP, 41 % hors REP), 31 % du racisme (54 % en REP, deux fois plus qu'hors REP 26 %), 30 % de pression à l'égard des filles (45 % en REP, deux fois plus qu'hors REP 27 %), 23 % du communautarisme (47 % en REP, près de trois fois plus qu'hors REP 18 %), 21 % des revendications identitaires (44 % en REP, trois fois plus qu'hors REP 15%), 8 % de prosélytisme ou de pressions des religions sur la vie scolaire (17 % en REP et 7 % hors REP). L'antisémitisme, peu fréquent (13 %) certes, est tout de même présent dans environ un établissement sur 10 et trois fois plus en REP (27 % contre 10 % hors REP).

Commentaires et compléments du CNAL

Ces résultats très inquiétants du sondage IFOP rejoignent ceux déjà observés dans une autre étude, celle réalisée par IPSOS pour la Fondation du Judaïsme français en décembre 2017 : « *Le niveau de diffusion d'opinions discriminatoires chez les élèves est conséquent et en progression, particulièrement dans les établissements situés en zone sensible* »⁵.

Les paroles des enseignants recueillies par les enquêteurs du CNAL sont tout aussi alarmantes. Interrogés sur le constat qu'ils font de paroles ou d'actes à caractère discriminatoire dans leur école ou établissement, les enseignants manifestent une grande inquiétude. Si les actes ou les paroles à tendance discriminatoire constatés par les enseignants de la part de leurs élèves sont le reflet de ce qui se dit ou se fait au sein du monde dans lequel la jeunesse grandit, alors cela veut dire que les élèves nous livrent un terrible miroir de ce que la société est en train de devenir. Et cela permet de mesurer toute l'importance du rôle de l'école pour contrecarrer ces tendances néfastes et l'immense tâche confiée à tous les personnels de l'éducation nationale.

La question du racisme, ou plutôt des racismes, est en filigrane de plusieurs témoignages apportés par les personnes auditionnées. Un professeur souligne « *la réalité quotidienne des discriminations ethniques sous le masque de la critique de l'islam* ». « *L'antisémitisme dans les quartiers* », est évoqué à plusieurs reprises. Les personnes auditionnées mentionnent « *l'importation du conflit israélo-arabe* ».

La plupart des membres de la communauté éducative auditionnés l'affirment : « *la question des relations filles-garçons se pose de plus en plus* ». La « *quasi-disparition des robes et des jupes dans certains établissements en étant une des conséquences* ». Ce problème fait l'objet de nombreux commentaires lors des auditions. Divers exemples sont donnés. Le cas des « *lycées professionnels, où existent de fait des classes de filles et d'autres de garçons* » est évoqué. La féminisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation, tout comme ceux des assistantes de service social et des infirmières est rappelée. Des questions se posent sur « *la conception de la virilité* » par certains garçons. La proposition d'un « *travail effectif et concret, de grande ampleur, sur l'égalité filles-garçons* » jugée « *beaucoup plus efficace que maints discours* » est avancée par plusieurs personnes auditionnées. Ce travail est d'ailleurs engagé dans nombre d'établissements. Dans cet effort nous dit

⁵ Fondation du Judaïsme français, IPSOS, *Les élèves et la relation à l'autre en collège et lycée : la situation vue par les enseignants*, décembre 2017. https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2017-12/fjf_note_de_synthese_les_eleves_et_la_relation_a_lautre_en_college_et_lycee_0.pdf

un personnel de santé « *le rôle des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans les établissements du second degré est à réévaluer* ». Le Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale (IGEN) de 2013 « *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements* » est évoqué. Son constat est confirmé : « *les multiples dispositifs engagés ont eu une portée limitée. En témoignent les divergences de résultats scolaires entre filles et garçons, la persistance d'orientations différenciées, la fréquence de comportements voire de violences sexistes* ». Le passage d'une « *mixité rendue obligatoire depuis quarante ans à tous les niveaux d'enseignement à une égalité effective reste. Il devient même plus problématique* ».

L'enquête CNAL permet de mettre des paroles d'enseignants sur ces différents constats.

Des paroles ou des actes d'intolérance

Intolérance liée au physique

On parle de collégiens ! Crise identitaire, crise d'adolescence... tout ce qui va avec en terme d'intolérance : de la couleur de peau au regard jugé de travers en passant par le choix des fringues Certains élèves emploient des mots dont ils ne comprennent le sens. Répètent ce qu'ils entendent. Tous les enfants n'acceptent pas forcément la différence.

Quelques remarques imbéciles, dans la cour de récréation, parfois liées à la différence physique (rares enfants noirs ou aux cheveux roux)

Harcèlement en lien avec l'apparence, le nom de famille ou les parents

Sur les différences notamment les élèves en surpoids ou porteurs d'un handicap, moqueries des autres Moqueries, insultes sur le physique.

Injures sur les différences physiques (roux, petit, gros)

Paroles intolérantes vis à vis de la couleur de peau, la nationalité d'origine, le milieu social, la façon de parler, les difficultés scolaires... En fait sur toutes les différences de l'autre.

Les moqueries sont nombreuses entre élèves (sur le poids, l'orientation sexuelle, la couleur de cheveux même, le sexe : les filles étant considérées comme ne sachant pas faire certaines choses).

Insultes sur l'hygiène

Le principe même des ados qui ne supportent pas la différence : poids, lunettes, origines, vêtements, coiffures.....

Des moqueries par rapport à l'obésité

Le handicap

Intolérances en lien parfois avec les enfants scolarisés en ULIS

La question du handicap est peu connue des élèves donc mise à l'écart des élèves ayant ce type de difficulté

Problème avec des élèves ASH

L'homophobie⁶

En lien avec l'homophobie, le harcèlement

Propos homophobes

Homophobie très importante au collège.

⁶ Le rapport 2017 de SOS homophobie qui rend compte d'une augmentation des actes d'homophobie est inquiétant. Voir https://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/rapport_annuel_2017.pdf

L'intolérance religieuse

Les élèves ne se mélangent pas entre eux dans la cour, ils restent entre membres de la même communauté. Idem pour les parents

Les autres différences

Les « Cas soc »

Envers les très bons élèves

"Mise au banc" d'élèves travailleurs ou investis qui subissent des moqueries et des pressions...

Manque de connaissances de certains élèves

Par rapport à la différence familiale (enfant placé),...

Modes de vie différents

Des élèves issus de quartiers prioritaires et précaires de la ville

Des insultes envers les élèves différents (SEGPA....)

Sur le fait de ne pas être du village !

Des paroles ou des actes de racisme

Des paroles d'enfants qu'ils rapportent de l'extérieur souvent sans en connaître le sens...

Paroles racistes sur les noirs ou sur les gens du voyage

Insultes, Injures, altercation en classe ou dans la cour.

Racisme envers les asiatiques de certains élèves

Des insultes envers des enfants de couleur de peau différente.

Racisme primaire de base en lien avec des opinions politiques extrêmes dans les familles.

Un enfant va insulter un autre : "sale noir", ou "t'es juif donc t'as de l'argent !"

Mise à l'écart des "noirs" minoritaires dans une population majoritairement maghrébine musulmane.

Nos élèves d'origine portugaise sont souvent affublés du surnom de "maçon"...

Une enfant métisse "écartée" du fait de sa couleur de peau.

Difficultés pour faire travailler ou jouer ensemble certains enfants de couleurs différentes

Un banc pour les blancs un banc pour les noirs au vestiaire

"Je ne joue pas avec des marrons"

Entre élèves au moment le plus fort des attentats

Lors des attentats: "Sale terroriste" à une musulmane.

Après les attentats de novembre 2015, certains enfants de confession musulmane ont entendu que c'était des gens comme eux qui étaient responsables des attentats.

Racisme subi pour trouver un stage

Un conducteur de bus qui a fait des remarques "désagréables" à des enfants

Paroles ou actes de pression à l'égard des filles

L'attitude de certains garçons à l'égard des filles, surtout dans les collèges et lycées, doit être une source d'inquiétude pour tous les adultes. Le vécu quotidien des filles dans certains de nos établissements scolaires est tout simplement insupportable.

Les témoignages d'enseignants recueillis lors de l'enquête CNAL doivent être entendus et doivent susciter une mobilisation générale, non seulement de toutes les communautés éducatives, mais plus largement de toute la société. Les élèves auteurs de paroles ou d'actes sexistes à l'égard des filles ont

en effet des parents qui doivent prendre toute leur part dans le combat pour l'égalité filles garçons. Ces garçons vivent aussi dans une société dans laquelle des milieux religieux ultraconservateurs ont eu le pouvoir en 2014 d'empêcher, en la caricaturant, une action éducative visant précisément à lutter contre les stéréotypes (ABCD de l'égalité).

Les jugements de valeur portés sur les filles par les garçons

« Remarques déplacées sur les capacités physiques des filles.

Les filles sont souvent qualifiées différemment dans les propos, on leur fait sentir le fait qu'elles ont un statut inférieur etc...

Par des discours cantonnant les filles dans des stéréotypes (sur leur apparence - vêtements, coiffures, activités proprement féminines selon eux comme la danse...) et voulant par-là montrer leur infériorité face aux garçons.

Machisme des garçons : les filles ne sont pas capables de

Il y a peu de temps un enfant a dit en classe " c'est normal, les filles sont bêtes, elles servent surtout à faire le ménage et s'occuper des enfants". Il est issu d'une famille mixte.

Des attitudes et des propos hostiles aux filles

Critiques sur la tenue vestimentaire

Insultes et propos malsains. Rumeurs lancées sur les réseaux sociaux.

Insultes envers les filles portant des jupes, envers les filles parlant trop à des garçons en cours de récréation....

Nous avons une quinzaine de filles dans un LP des métiers de l'automobile et du transport comportant 400 élèves, donc ce n'est pas toujours facile pour elles... dans les classes, ça va à peu près, la cour de récré et les temps et espaces hors la classe sont plus propices à des propos parfois très déplacés...

Menaces de certains garçons, paroles violentes et sexuelles envers les filles. Interventions nécessaires.

Pas méchant mais vexant - Vouloir soulever les jupes par exemple

Surtout de filles à filles dans les premières années du collège.

Grands frères autoritaires surprotections

Propos sexistes de certains élèves, attitudes inadéquates (olive)

Pressions pour obtenir des faveurs

Paroles sexistes "tu es plate, ou tu es bonne"

Harcèlement sexuel chez les CM

Il arrive que certaines petites filles (MS ou GS) refusent de s'approcher des garçons parce que "maman et papa l'ont dit".

Refus de filles de donner la main à un garçon et inversement

Les garçons ne veulent pas de filles pour certains jeux, refus de laisser les filles jouer au foot

"Je ne danse pas avec les filles".

Paroles ou actes conduisant à des revendications identitaires

Les enseignants jouent pleinement leur rôle d'éducateur et savent faire la part des choses

Il ne faut pas confondre laïcité et absence d'identité de la part des élèves

Les élèves se cherchent sur leur nationalité.

Certains élèves ne se considèrent pas d'abord comme français

Mise en avant du "chez nous, les musulmans...", "Les lois en France..."

Certains élèves ne se disent pas français mais pensent être d'une autre nationalité.

"Vive l'Algérie" gravé sur une chaise. Paroles d'enfants affirmant qu'ils ne sont pas français mais Algériens, ou Tunisiens...

L'origine des parents l'emporte sur la nationalité française : ("Je ne suis pas français je suis arabe".)

Conviction plus que contestation.

Certains élèves se caractérisent eux-mêmes comme "turcs", "marocaine", "algériens", "noirs"

Des mots qui se promènent au hasard de la vie du collège : Vive l'Algérie, vive les arabes...

La langue française n'est pas toujours utilisée par certains élèves

Quelques jurons ou paroles en langue arabe

Des élèves qui jouent au foot "arabe", ou autres

Communautarisme

Nous sentons une montée des communautarismes chez les adolescents, les élèves s'appellent entre eux "les turcs", "les marocains", « les arabes », les « blanches »...

Les élèves chinois ou d'origine chinoise se regroupent entre eux

Nous avons, au sein de l'école, des élèves venant de 15 cultures d'origine différentes et au cours des années, nous avons pu observer des comportements tels que : match de foot algériens-marocains contre turcs, des propos tels que "sale turc" ou "sale arabe" proférés entre élèves, des crachats, des bagarres assez violentes ont pu éclater entre élèves qui "se traitent" entre eux de mauvais musulmans, mais cela reste peu courant et peu significatif au regard des autres sujets de querelles qui peuvent survenir.

Tensions, conflits dans la cour entre des élèves de culture et d'origine différentes.

Antisémitisme

Discours entre 2 élèves "T'est qu'une juive"

Propos antisémite

Non-participation à des actions ayant pour objet la lutte contre l'antisémitisme

Insultes verbales, propos antisémites

Salut néonazi camouflé en "DAB"

Expression "sale juif" pour un refus de prêter ses affaires

Dessin d'une croix gammée sur un tableau cette semaine par exemple

Lié aux événements extérieurs (internationaux)

Croix gammée dessinée dans la cour

Prosélytisme ou pressions des religions sur la vie scolaire

Installations de crèches proches de l'école

Paroles d'Imam

Remontrance à des personnes athées de ne pas pratiquer la religion musulmane

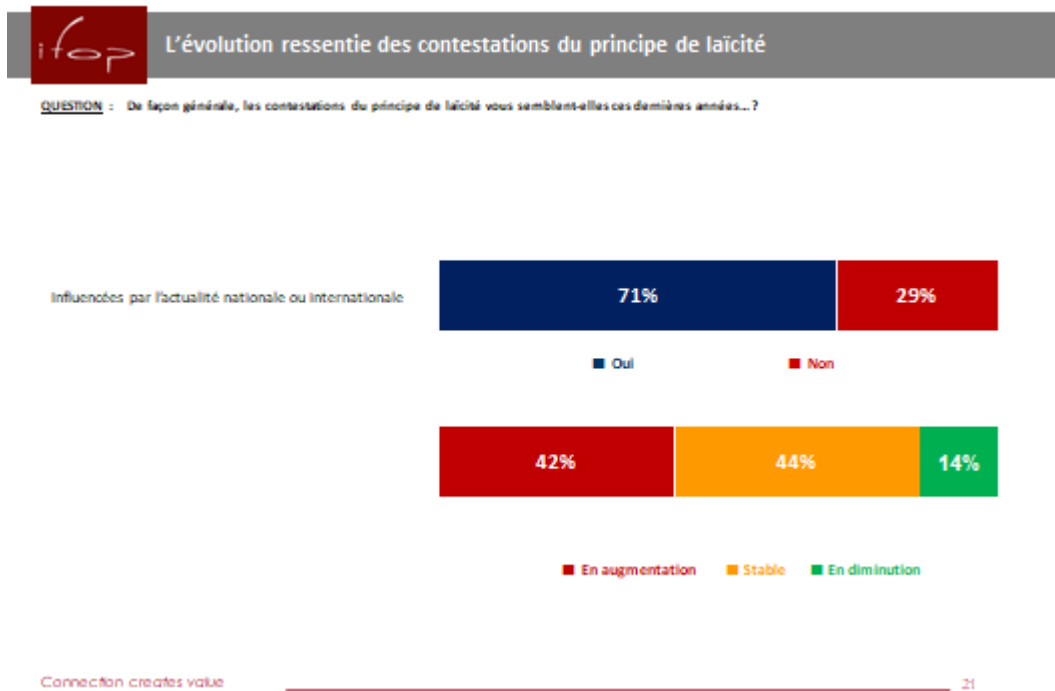
Intervention de responsables religieux pour critiquer le fait de faire danser des petites filles avec des petits garçons en maternelle.

Les mamans voilées ne parlent pas ou peu aux mamans non voilées...du coup elles sont de plus en plus nombreuses à porter le voile

Certaines jeunes filles encouragent d'autres à porter des vêtements longs

Tentative de convaincre d'autres camarades avec des idées intégristes

2.9. Les contestations du principe de laïcité sont influencées par l'actualité internationale et les enseignants constatent un renforcement de ces contestations

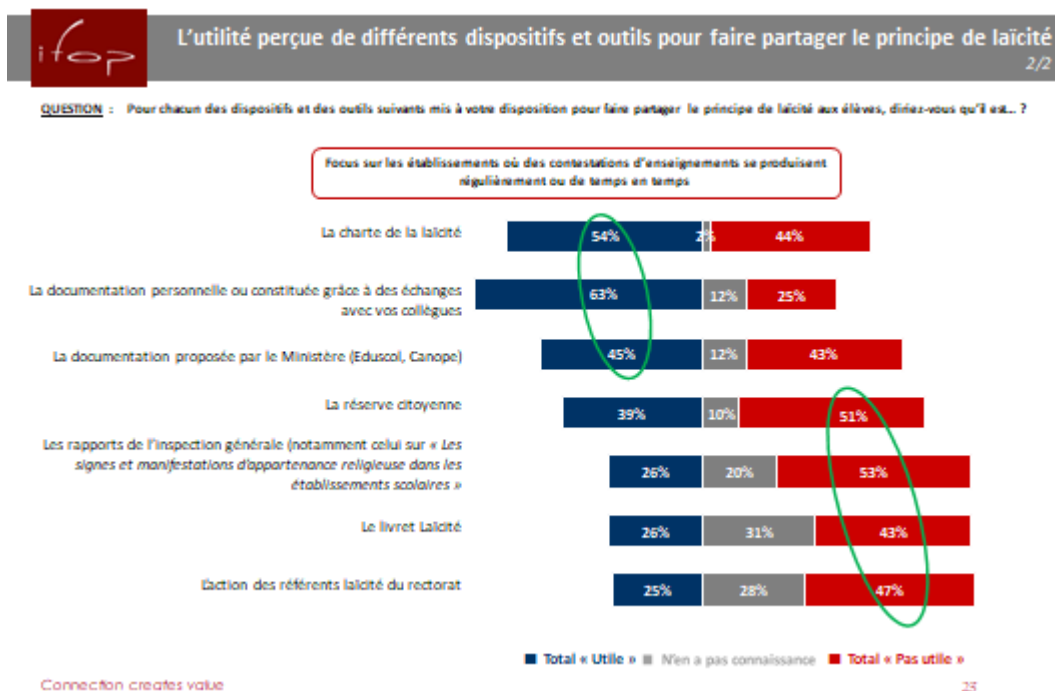


L'influence de l'actualité internationale sur les contestations du principe de laïcité est très nette (71 % des enseignants l'observent) et ce, de façon générale et sans différence REP et hors REP.

Seuls 14 % des enseignants considèrent que ces contestations sont en diminution, contre 42 % qui pensent qu'elles sont en augmentation. Le sentiment exprimé par les enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement et quel que soit le lieu d'exercice (REP ou hors REP), est donc celui d'un renforcement des contestations ces dernières années.

3. Le jugement porté par les enseignants sur les outils et les aides reçus pour transmettre aux élèves les valeurs de la république et faire connaître le principe de laïcité.

3.1. L'appréciation très contrastée des enseignants sur les dispositifs et les aides mis à leur disposition pour faire partager aux élèves le principe de laïcité



L'étude de l'IFOP permet d'enregistrer les réponses données à cette question par les enseignants qui déclarent rencontrer des contestations régulièrement ou de temps en temps, c'est-à-dire dans environ 10 % des écoles et établissements d'après ce sondage.

Il apparaît que trois outils sont utilisés par les enseignants car considérés comme les plus utiles : en premier la documentation personnelle constituée par les enseignants (63 %, 45 % en REP et 50 % hors REP), ensuite la charte de laïcité (54%, mais plus utile hors REP 58% qu'en REP 50%), devant la documentation proposée par le ministère de l'éducation nationale (45 %).

Parmi les outils considérés comme pas utiles, voire inconnus, la réserve citoyenne et les rapports de l'inspection générale.

Quant au livret laïcité, il est très peu utilisé, peut-être parce qu'il est considéré comme un outil à destination des corps d'inspection ou de direction.

Enfin, l'action des référents laïcité des rectorats n'est pas connue. On peut penser que c'est parce que la grande majorité des écoles et établissements résolvent en interne les difficultés : comme le sondage le montre, 97 % des enseignants disent que les contestations se règlent par le dialogue. On

peut également considérer que la création récente des équipes académiques « laïcité-faits religieux » viendra renforcer l'action des référents et rendre ainsi plus opérationnelle le soutien apporté par les rectorats.

Au total, comme le confirme le rapport parlementaire cité à plusieurs reprises, « *les outils existants semblent peu connus des professeurs et personnels : le portail sur les valeurs de la République de Canopé a donné lieu à 220 000 consultations en 2017, avec un temps moyen passé de l'ordre de trois minutes, ce qui est peu. Il y a, pour mémoire, 860 000 enseignants au total* ». (Rapport parlementaire, Mission « flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école, Communication de Mesdames Sandrine Mörch et Michèle Victory — Mercredi 16 mai 2018).

Commentaires et compléments du CNAL

L'enquête complémentaire effectuée par le CNAL a permis aux enseignants de dresser la liste des outils qui leur manquent et dont ils ont besoin pour effectuer leur travail d'enseignant et d'éducateur. Les réponses données mettent en évidence que, si dans les cas de difficultés importantes, les enseignants peuvent avoir en effet besoin de soutien extérieur, leurs demandes se portent essentiellement sur des outils pédagogiques et, comme on le verra plus loin, sur de la formation. Il faut bien sûr déployer ponctuellement des équipes académiques dans les établissements en cas de tension grave, mais ce dont les enseignants nous disent avoir essentiellement besoin, à condition bien sûr que le reste de la société accepte enfin de faire cesser la ghettoïsation et introduise de la mixité sociale sur les territoires, ce sont des outils pédagogiques et une formation digne de ce nom.

Les outils dont les enseignants disent manquer

Des supports numériques et vidéos

Un site pédagogique dédié à la laïcité

Des vidéos, des témoignages,

Des expositions ou films audio-visuels

Un outil numérique qui puisse donner des réponses et des arguments à chaque question spécifique

Des supports plus adaptés

Une charte de la laïcité adaptée aux très jeunes enfants

Des journaux scolaires

Utiliser des textes et des supports non institutionnels pour faire le lien avec la vie quotidienne des enfants, avec la société dans laquelle ils vivent

Des outils adaptables à toutes les situations rapidement qui puissent aussi être communiqués aux élèves d'une classe

Des intervenants et du travail en équipe

Des référents citoyens

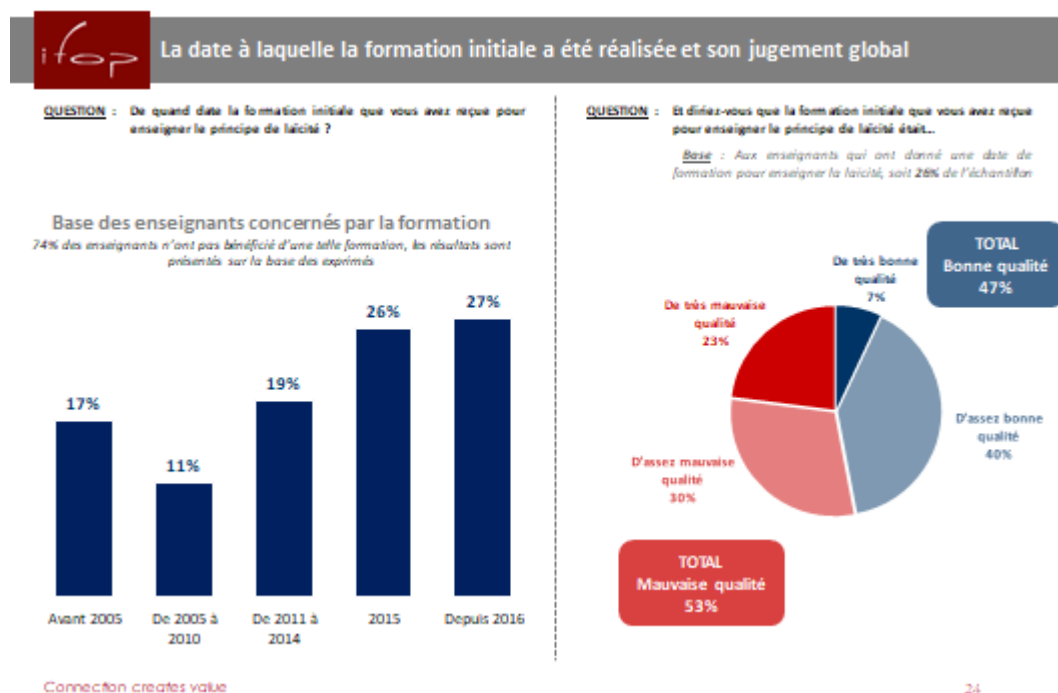
Pas des outils mais du travail en équipe de projet : avec le professeur documentaliste par exemple

Du temps

Enfin, nous enseignants, avons besoin de temps pour nous investir davantage sur cette question.

Plus que les outils, c'est du temps! Il faut multiplier les occasions de dialogue, de débat, d'explication, d'information, de déconstruction des clichés, préjugés et fakenews...

3.2. Le jugement des enseignants sur leur formation initiale, quand ils en ont bénéficié, pour enseigner le principe de laïcité



Les trois quarts des enseignants déclarent n'avoir jamais reçu de formation initiale pour enseigner le principe de laïcité (74 %). La proportion de non formés est plus importante dans le second degré, où la formation fait souvent une trop grande impasse sur ce qui n'est pas strictement l'enseignement disciplinaire (80 % de non formés) que dans le premier degré (69 % de non formés). Les non formés sont moins nombreux chez les jeunes enseignants de moins de 35 ans (62 %) que pour les plus de 35 ans (77 %). Les 26 % des enseignants qui ont reçu une formation initiale ont sur celle-ci un jugement négatif. A peine la moitié des enseignants ayant bénéficié d'une formation l'estiment de bonne qualité (47 %). 53 % la jugent de mauvaise qualité, dont un quart de très mauvaise qualité. Les ESPE ont donc une marge de progression très importante en la matière. L'insatisfaction est plus importante dans le second degré (57 %) que dans le premier degré (47 %), en REP (58 %) qu'hors REP (52 %).

Commentaires et compléments du CNAL

Des désaccords entre formateurs qui n'aident pas à concevoir des formations bien cadrées

Une formatrice, référente laïcité dans une ESPE, « observe des désaccords fréquents sur le principe de laïcité », tant chez les formateurs que chez les stagiaires. La plupart des personnes auditionnées investies dans les formations à des titres divers et variés soulignent la présence de clivages à ces divers niveaux. Une formatrice en ESPE signale « que des enseignants se réfèrent notamment à la notion d'intersectionnalité pour remettre en cause les fondements républicains de la laïcité, voire affirmer son caractère postcolonial »⁷. Ces divergences entre formateurs s'expriment aussi bien par des prises de positions nettes que par des non-dits et des réticences. Ce débat a pris une acuité particulière sur les réseaux sociaux et a un impact certain sur les étudiants et les professeurs stagiaires. Un dirigeant syndical note : « alors que la formation implique d'abord une connaissance du sujet transmis, une différence de degré d'implication des formateurs dans la mise en œuvre est perceptible. Cela reflète une adhésion variable voire une distance avec la laïcité comme valeur incontestable ». Certes, constate un formateur, les repères essentiels ont été travaillés dans le cadre de la préparation au concours par les futurs stagiaires « mais est-ce vraiment intégré ou est-ce seulement une stratégie pour se donner toutes les chances de réussir le concours ?

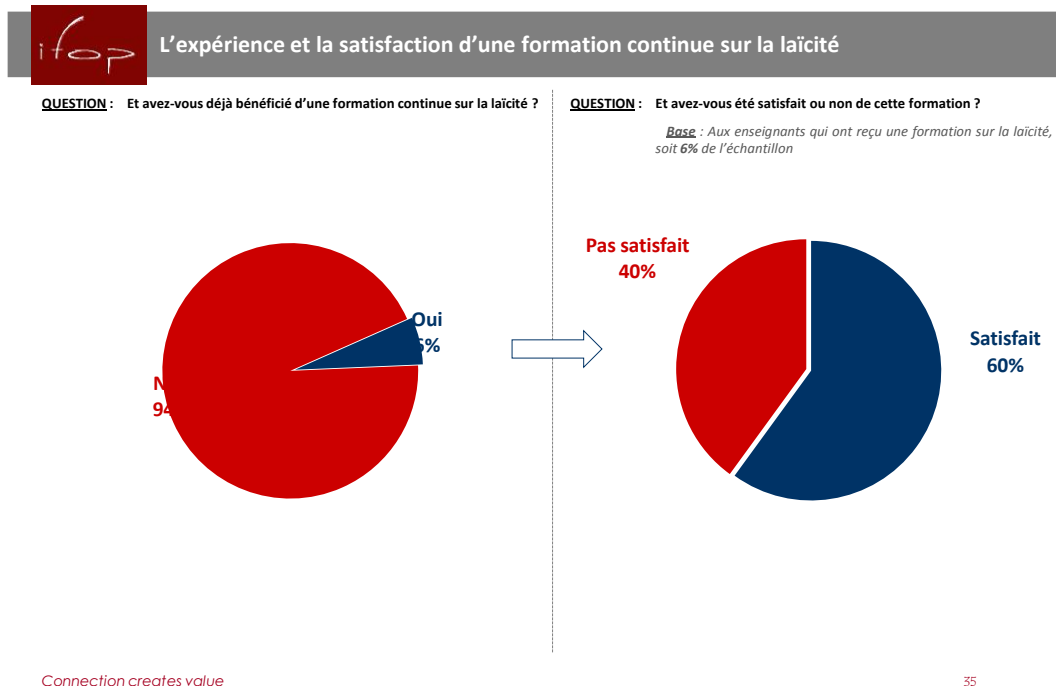
Une formation initiale en reconstruction récente

Le système éducatif a trop longtemps négligé la formation des personnels pour enseigner le principe de laïcité et à sa mise en œuvre dans les écoles et les établissements. C'est d'autant plus grave que, comme un formateur d'ESPE a pu le faire remarquer « il y a chez les stagiaires une méconnaissance sur le fond des aspects juridiques liés à la laïcité ». Avec, parfois, « des questionnements naïfs : la loi de 2004 s'applique-t-elle aux professeurs ? ». Pour les 26 % des enseignants qui ont reçu une formation initiale, la moitié a été formée depuis 2015 : on peut penser à un effet conjugué des attentats et de la montée en puissance des ESPE. Les ESPE s'organisent et réunissent leurs référents laïcité régulièrement pour mutualiser leurs initiatives. Mais les formateurs auditionnés par le CNAL observent que le temps consacré à la laïcité en formation initiale « est parfois dérisoire » et intégré « dans un bloc de formation fourre-tout ». Ainsi, un professeur d'IUFM puis d'Espe souligne « qu'en moyenne, un master des métiers de l'enseignement équivaut à 200/250 heures de formation ; dans ce contingent déjà dérisoire, trois heures sont consacrées à la laïcité. De plus, il n'existe pas de faire de la formation aux inégalités, en rapport avec les familles... », et il ajoute « qu'il vaudrait mieux définir ce qui relève d'une formation initiale et d'une formation continue, sur quoi il faut mettre l'accent immédiatement, et ce qui peut être reporté »

Si une universitaire auditionnée signale que les thèses concernant la laïcité à l'école sont plus nombreuses aujourd'hui, une formatrice, elle-même référente laïcité d'une ESPE, observe encore « un vide en termes de recherche sur la laïcité : peu de recension, peu de communication de niveau universitaire... ».

⁷ ». La notion d'intersectionnalité fait elle-même débat. Elle désigne l'approche globale des diverses discriminations existantes (racisme, sexisme, homophobie...). Son intérêt est manifeste. Mais son usage politique est critiqué pour l'instrumentalisation de son aspect scientifique. Ce qui aboutit à favoriser des revendications ethno-raciales plutôt que de fédérer des critiques sociales.

3.3. Le très faible nombre d'enseignants qui déclare avoir bénéficié d'une formation continue en est globalement satisfait



Les enseignants sont très peu nombreux (6%) à avoir bénéficié d'une formation continue sur la laïcité. Cette formation continue a davantage concerné le premier degré (9 %) que le second degré (4 %), mais moins les REP (4 %) que les non REP (7%). Les actions engagées depuis 2013 (Charte de la laïcité) et 2015 (à la suite des attentats) sont donc encore très insuffisantes.

<i>Base : Aux enseignants qui ont reçu une formation sur la laïcité, soit 6% de l'échantillon</i>	Ensemble des Enseignants
	(%)
• Satisfait	60
• Pas satisfait	40
TOTAL	100

On observe un taux de satisfaction de 60 % pour les 6 % d'enseignants ayant reçu une formation. Plus dans le second degré (80 %) que dans le premier degré (50 %).

Commentaires et compléments du CNAL

Les membres de communautés éducatives auditionnés, souvent eux-mêmes formateurs, sont assez critiques sur les formations existantes, tout en soulignant des réussites ponctuelles. Ils évoquent « *des chefs d'établissements, des professeurs peu formés, même depuis 2015* ». Il existe un « *sentiment de ne pas avoir été assez formé, quel que soit le sujet* ». Un constat est fait : « *les enseignants sont très demandeurs de formation. Ils ne veulent pas être réduits à des techniciens de la transmission des savoirs* ». Ils sont « *demandeurs d'aide, y compris pour faire face à d'éventuelles agressions* ». La formation initiale est considérée « *comme insuffisante face aux revendications identitaires* ». La « *formation des CPE est à renforcer* ». La formation continue étant « *quasi morte, réduite à quelques stages* », est à repenser.

Il faut, toujours selon des formateurs interrogés, « *gérer les désaccords entre formateurs et le flottement des repères grâce à des activités concrètes, des études de cas, l'analyse de la jurisprudence, le traitement des questions sensibles (traites négrières, génocides, croisades...)*. Aucune question ne doit être taboue ». Tous les membres des équipes éducatives « *ont besoin de formations face aux problèmes, plus que de formation générale* ». Allant plus loin, un chef d'établissement parle d' « *armature morale* » et un formateur appelle à « *piloter plus fermement* ». Un document du Réseau national des ESPE de décembre 2017 est donné en référence : « *La laïcité et les valeurs de la République dans les ESPE. État des lieux : bilan et perspectives* ». La formation, initiale puis continue, est donc l'indispensable action à mettre en œuvre pour l'ensemble des personnes interrogées. Le seul moyen efficace pour « *transmettre les valeurs de la République* ».

L'enquête complémentaire du CNAL a permis d'entendre les jugements portés par les enseignants sur la formation continue reçue.

Certains enseignants sont partagés

*Beaucoup d'idées (séquences clef en mains) Débats sur la laïcité, outils prêts à être utilisés
1/2 journée au printemps 2017. Etude de cas, exemples d'activités transdisciplinaires. Mais n'a débouché sur rien, pas de compte-rendu au reste de l'équipe
Sur magistère c'était intéressant mais nous avons eu une animation pédagogique inintéressante
Qualité des interventions mais très peu de choses concrètes
Sur l'instant intéressant, mais au quotidien pas d'impact
Je suis la seule sur mon secteur à avoir été formée, donc pas de possibilité d'échanges, pas de temps dédié à ça...*

Les motifs de satisfaction sur la formation continue

*Exemples de mise en pratique pertinents
Stage sur les valeurs républicaines
La formation à distance par Magistère à laquelle j'ai participé était très intéressante, y compris pour ma culture personnelle.
La FOAD nationale est étayée et claire. Elle évite les incompréhensions et permet une mise à niveau
Satisfait car formation claire et précise
Développer l'esprit critique, débats à visée philo et démocratiques
Formation une seule fois et une journée, c'est bien mais trop court.*

Les intervenants étaient intéressants, j'ai pu mettre une définition précise sur la notion de laïcité. Des cas concrets de situations nous ont été présentés et des échanges ont eu lieu. L'apport n'a pas été uniquement théorique.

Elle m'a aidé à adapter mon comportement.

Formation concrète

Satisfait, car je manquais d'éléments sur l'histoire de la laïcité Je manquais d'arguments pour défendre la laïcité

Oui, et satisfait, formation proposée par la Ligue de l'enseignement. Contenus et modalités riches et adaptés aux besoins des stagiaires + mises en situation et cas concrets

Cela m'a permis de mieux cerner la différence entre culture et religion et me permet de mieux répondre à certaines remarques d'enfant ou de parent.

Cette formation m'a permis d'échanger avec d'autres collègues et de voir que sur le principe de laïcité les positionnements étaient différents (notamment sur la question de l'enseignement du fait religieux)

Formation des cadres à l'ESEN: rencontres réelles, fondements scientifiques, analyses poussées...

Les motifs d'insatisfaction sur la formation continue

C'est redondant et j'en ai assez d'entendre toujours parlé du contexte post attentats. L'important est d'être au clair sur les textes actuels, toute la loi de 1905, rien que la loi de 1905...

Non car les intervenants n'ont rien à nous apprendre.

Non, car peu d'apprentissages nouveaux

Trop rapide pas assez approfondie (animation pédagogique 3h)

Difficile d'être actif lors de cette formation M@gistère

Il faudrait une formation en présentiel

Non, loin du terrain, beaucoup de théorie.

Beaucoup trop généraliste et peu adaptée au terrain.

Pas vraiment car basée sur les textes et pas trop sur du factuel

Pas satisfait : pas de référence au statut particulier de la Moselle

Manque de communication, d'échanges, pas d'adaptation au niveau de nos élèves

Non satisfait : formation ponctuelle "au cas par cas", souvent contradictoire.

Les besoins en formation continue exprimés par les enseignants

Retour d'expérience locale.

Des interventions extérieures

Comment animer une réunion de parents sur ce sujet dans le genre de la mallette des parents au CP

Formations transversales. Animations pédagogiques

Des séquences pédagogiques à appliquer en classe sans passer par l'étude des manuels d'EMC

Programmes qui mettent l'accent sur la construction de la liberté de conscience : transversale des disciplines et sur la coopération.

Formations communes aux équipes en place

Conférences, propositions de séquences avec les élèves

De la formation continue sur ce thème et des échanges sur les pratiques des collègues de collège (notamment 6° et 5°) par exemple, pour faire le lien entre le primaire et le secondaire et pour enrichir sa pratique.

Une formation ouverte au PAF, avec des échanges de situations de terrain et des formateurs compétents et non pas quelques heures devant un ordinateur via Magister...

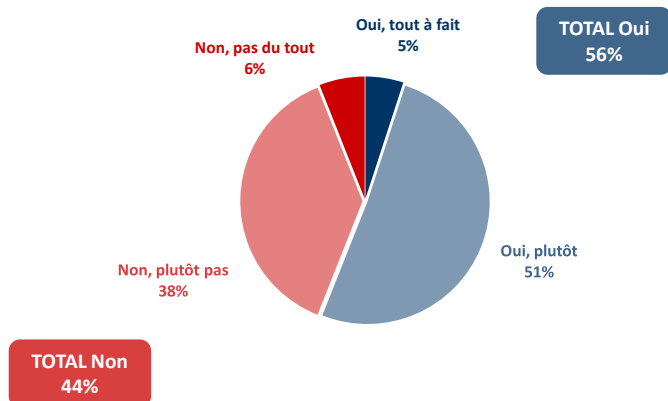
Aide à la gestion de cas les plus couramment rencontrés.

3.4. Une majorité des enseignants disent que les programmes d'enseignement actuels sont un appui utile pour l'enseignement de la laïcité



Le sentiment que les programmes d'enseignements actuels sont un appui utile pour l'enseignement de la laïcité

QUESTION : Diriez-vous que les programmes d'enseignement actuels sont un appui utile pour l'enseignement de la laïcité ?

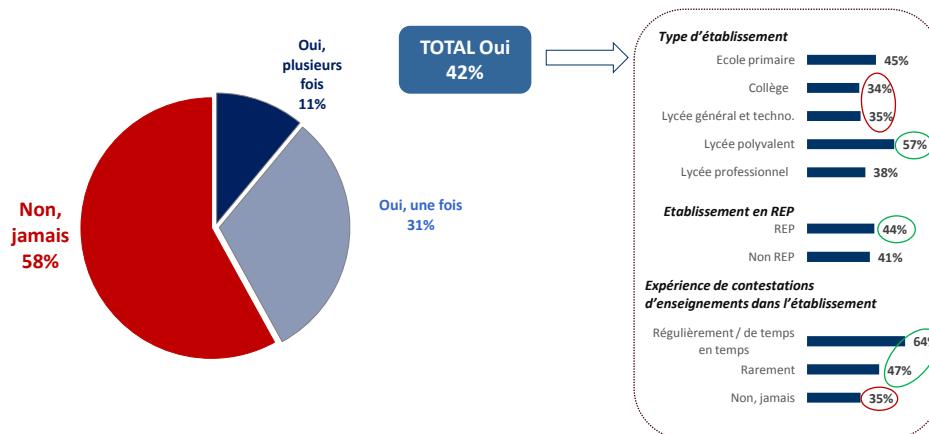


Les enseignants du premier degré sont un peu plus nombreux (59 %) que leurs collègues du second degré (53%) à estimer que les programmes d'enseignement sont un appui utile pour l'enseignement de la laïcité.

3.5. La question de la laïcité fait l'objet de peu d'échanges lors des instances de concertation (conseils des maîtres, d'école, CDEN, CAEN, inspections, animations pédagogiques, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC ou CVL...)

ifop L'existence d'échanges sur la question de la laïcité lors de réunions dans son établissement

QUESTION : Dans votre école ou établissement scolaire, la question de la laïcité fait-elle l'objet d'échanges lors de réunions (conseils des maîtres, d'école, CDEN, CAEN, inspections, animations pédagogiques, conseil d'administration, conseil pédagogique, CVC ou CVL...)?

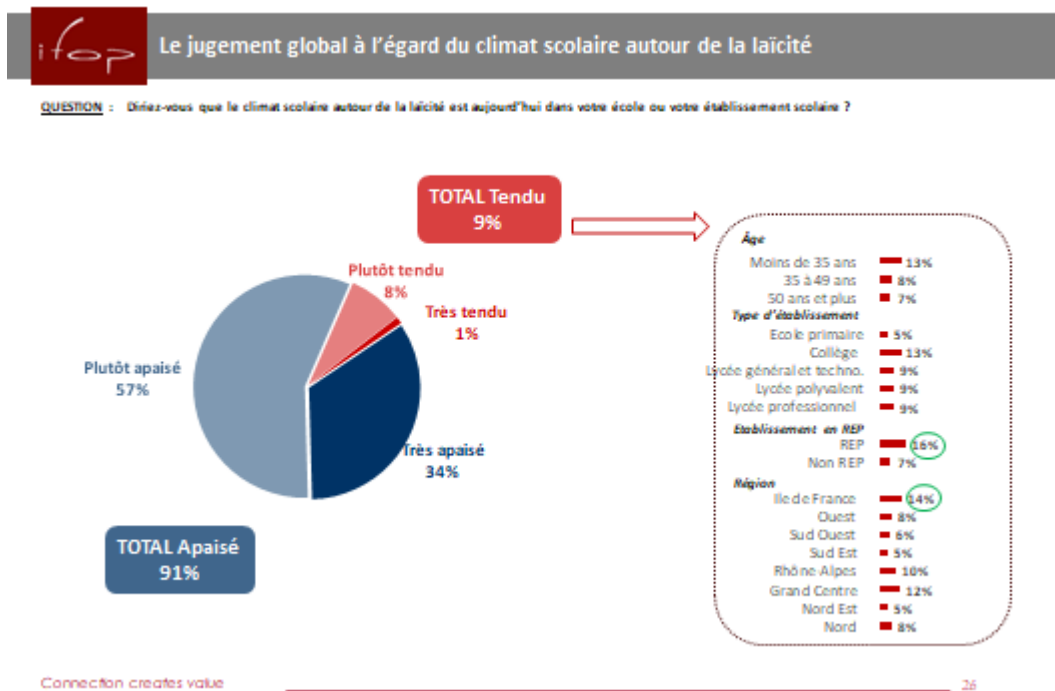


Commentaires du CNAL

Les enseignants nous disent qu'on échange peu sur la laïcité dans les différentes instances des écoles et établissements ou instances académiques. Quand on analyse les 42 % de réponses positives, on voit que les échanges sont logiquement plus nombreux dans les lieux où la laïcité est davantage contestée (64 %), et que les échanges sont plus nombreux dans le premier degré (45%) que dans le second degré (38%).

Conclusion

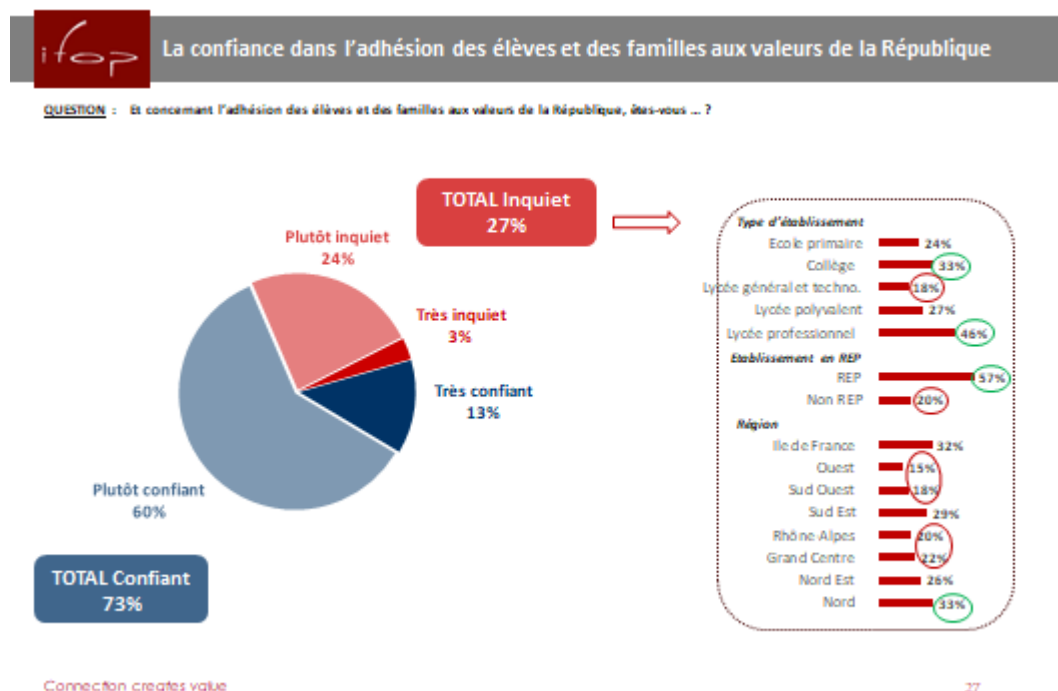
C.1. Neuf enseignants sur 10 estiment que le climat scolaire autour de la laïcité est aujourd'hui apaisé dans leur école ou leur établissement scolaire



Commentaires du CNAL

Le climat est apaisé disent 91 % des enseignants. Le climat est tendu pour 9 % seulement des enseignants interrogés mais plus en REP (16%) qu'hors REP (7 %) moins dans le premier degré (5 %) qu'en collège (13%) ou dans le second cycle (9 %). Si la situation semble, aux dires des enseignants, très massivement apaisée sur les questions de laïcité, on retrouve ici la même proportion, autour de 10 % des enseignants, qui estiment la situation est au contraire tendue voire très tendue. Et le clivage territorial apparaît à nouveau très fortement entre REP et hors REP.

C.2. Les trois quarts des enseignants sont confiants concernant l'adhésion des élèves et des familles aux valeurs de la République, mais beaucoup plus inquiets en REP



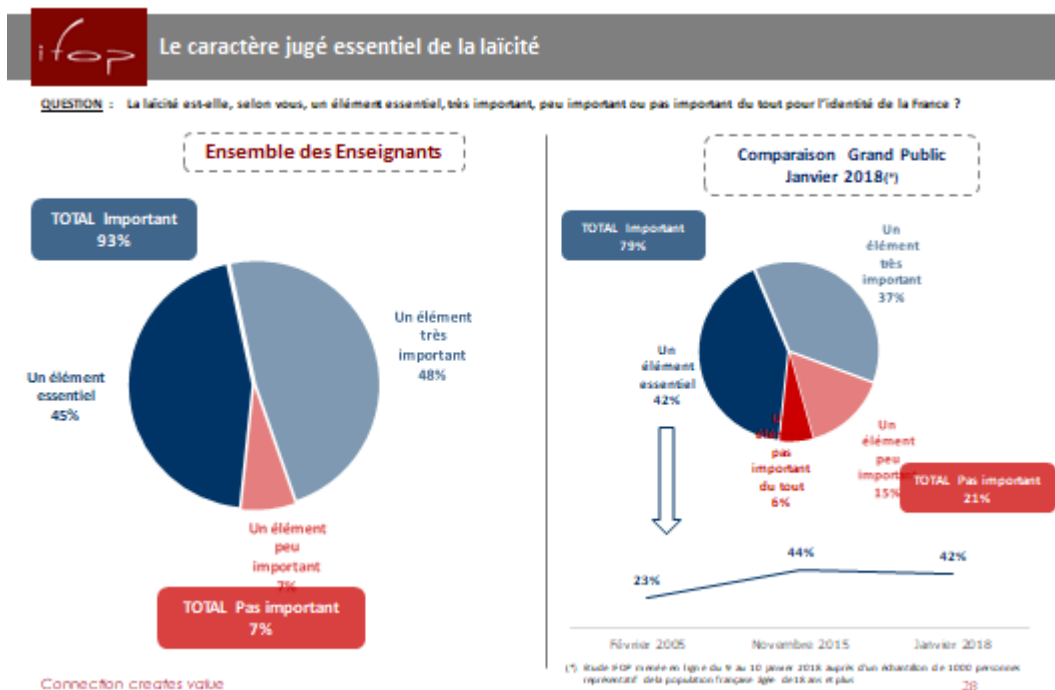
Les trois quarts des enseignants sont confiants concernant l'adhésion des familles à la laïcité. Si 27 % sont inquiets dans l'ensemble, la différence est considérable selon les territoires : 57 % sont inquiets en REP contre 20 % hors REP. Les enseignants de LP sont plus inquiets (46 %) que leurs collègues du primaire (24%) ou du collège (33 %). Les femmes sont davantage confiantes (77) que les hommes (65), le premier degré (76) que le second degré (70).

Commentaires et compléments du CNAL

Les enquêteurs du CNAL ont recueilli ce témoignage qui est probablement une bonne illustration du sentiment de beaucoup d'enseignants confrontés à de grandes difficultés

La misère et la pauvreté des gens les amènent à vivre dans des conditions telles que la République, ce n'est pas quelque chose qui les concerne. Les gens vivent en clan, avec leurs propres règles, leur mode de vie. Ils survivent mais ne votent pas, pas d'égalité homme-femme, pas de valeur d'égalité, pas de fraternité qui aurait une autre forme que celle du cercle « familial ». La cohésion du clan leur est indispensable pour survivre... la solidarité au niveau national ou international ne les concerne pas.

C.3. Pour 93 % des enseignants, la laïcité est un élément important pour l'identité de la France

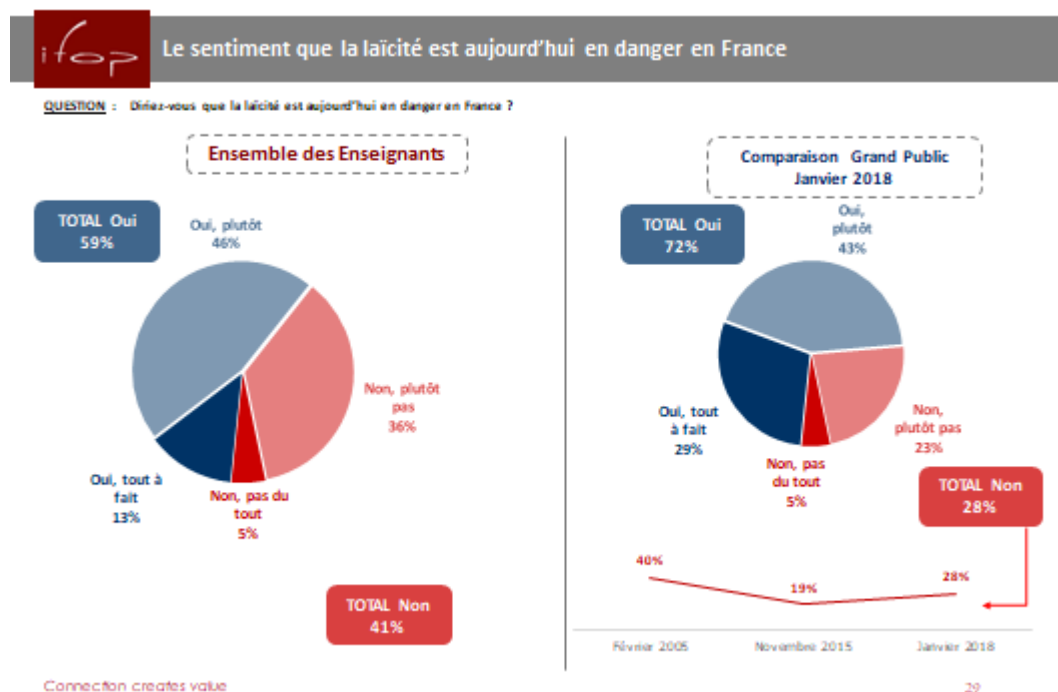


Plus de 9 enseignants sur 10 estiment que la laïcité est un élément important de l'identité de la France contre 79 % de l'ensemble des Français.

Commentaires du CNAL

Le lien intime entre République et laïcité sous-tend la totalité des témoignages des membres de communautés éducatives auditionnés. Clairement affirmé ou inscrit en filigrane des commentaires, c'est une constante évidente.

C.4. Les enseignants semblent un peu moins inquiets que leurs concitoyens sur le fait que la laïcité soit en danger en France

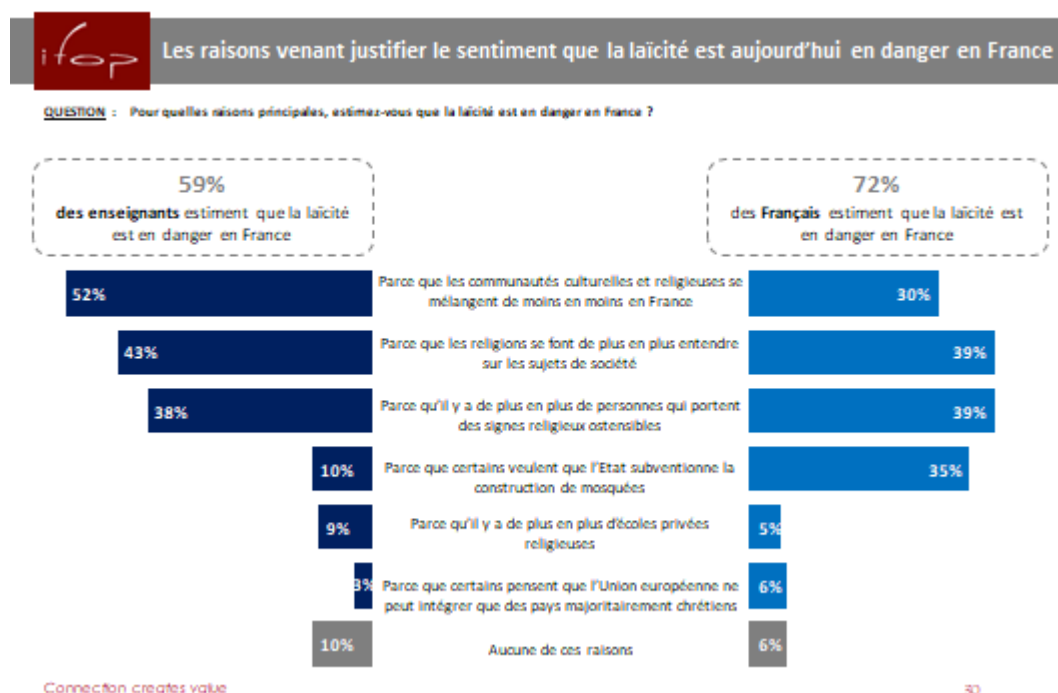


Les enseignants interrogés sont un peu moins inquiets (59 %) que l'ensemble des Français (72%) sur l'avenir de la laïcité en France. Ils sont plus inquiets en REP (67 %) qu'hors REP (57%).

Commentaires du CNAL

La plupart des membres de communautés éducatives auditionnés ouvrent leur témoignage par une affirmation positive générale de la laïcité et de son acceptation massive. Les problèmes sont ensuite examinés et ne sont pas passés sous silence car ils peuvent peser lourd dans la vie scolaire quotidienne. Mais la confiance dans la transmission des principes laïques demeure.

C.5. Pour les enseignants, c'est la montée des communautarismes qui met en danger la laïcité en France



Commentaire du CNAL

Si les enseignants sont moins inquiets que l'ensemble des Français, ils sont néanmoins très majoritaires à penser que la laïcité est en danger en France. Et ils se distinguent du reste de la population en plaçant le communautarisme en tête de leurs préoccupations. Ils ont en effet sur le sujet une sensibilité plus forte que l'ensemble des Français : le pessimisme exprimé par 59 % des enseignants interrogés est en effet expliqué par le fait que 52 % d'entre eux considèrent que les communautés culturelles et religieuses se mélangent de moins en moins en France (contre 30% des Français). Vivant cette situation au quotidien, les enseignants doivent de ce point de vue être considérés comme des lanceurs d'alerte en direction de l'ensemble de la société et des acteurs publics.

Liste des personnes auditionnées

Elisabeth Allain-Moreno, professeur des écoles. Ecole Balard, Montpellier.

Benjamin Arino, principal du collège Blaise Pascal, Massy. Secrétaire de l'association 2D2E, Droit Déontologie Ethique en Education.

Jean-Louis Auduc, Ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil.

Laurence Benoiton, assistante de service social, Ardennes.

David Bensimhon, conseiller pédagogique de circonscription (Paris 11e).

Jean-Yves Cerfontaine, Ancien chargé de mission d'inspection générale, président du Cercle Jean Macé de Charente Maritime.

Sylvain Connac, Enseignant-chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, Éducation et Formation LIRDEF - Maître de conférences en Sciences de l'Education à l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Alexandre Faure-Maury, Infirmier scolaire. Collège Alfred Triboulet, Romans-sur-Isère (Drôme).

Ismail Ferhat, Maître de conférences à l'université de Picardie Jules-Verne, Centre Amiénois de recherche en éducation et formation CAREF.

Jean-Jacques Fito, Principal du collège Vauban, Belfort.

Jeanne-Claire Fumet, Chargée de mission Valeurs de la République, Rectorat de Créteil.

Tiphaine Jouniaux, Assistante de service social. Lycée Sévigné, Charleville-Mézières.

Aude Gerbaud, Professeure à l'ESPE de Créteil.

Pierre Kahn, Professeur en sciences de l'éducation à l'ESPé de Caen, président de l'association « Enquête ».

Roger Keime, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional, Montpellier.

Françoise Lantheaume, Université Lumière Lyon 2, professeure des universités en sciences de l'éducation à l'université Lyon 2, directrice du laboratoire Éducation, Cultures et Politique.

Françoise Lorcerie Directrice de recherche en sciences politiques au CNRS. Académie d'Aix-Marseille.

Cécile Massard, Professeure de lettres-histoire. Lycée professionnel Charles de Gaulle, Paris 20e.

Emmanuel Masson, Principal du collège Jean Rostand, Quetigny (21).

Isabelle de Mecquenem, Professeure agrégée de philosophie à l'ESPE de l'Université de Reims Champagne-Ardenne URCA.

Aurélia Merle d'Aubigné, Professeur au lycée Paul Valéry, Paris Equipe académique de Paris "Laïcité et fait religieux", chargée de mission Valeurs de la République pour le Rectorat.

Alain Mogniotte, professeur des universités, directeur de l'ESPE de Lyon, référent national laïcité des ESPE.

Jean-Pierre Obin, IGEN honoraire, professeur associé ESPE de Versailles.

Samuel Odier, Principal du collège Simone Lagrange, Villeurbanne.

Céline Rigo, Ex secrétaire générale du CNAL, professeure d'histoire-géographie, Lille.

Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie, collège Pierre De Geyter, Saint-Denis (93), créateur de l'opération Interclass' lancée par France Inter.

Patrick Roumagnac, Inspecteur de l'Éducation nationale. Académie de Clermont-Ferrand.

Jean-Charles Royer, Professeur de philosophie, Lycée Le Havre.

Alain Seksig, Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional, Paris.

Gwenaél Surel, Proviseur. Lycée Joubert, Ancenis (44).

Jean-Michel Wavelet, Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional Établissements et Vie Scolaire. Académie Metz-Nancy.